



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1206002-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/412/S

Objet : Signature des contrats d'apprentissage pour l'accueil d'apprentis au sein des services de la Ville de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVÉ, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum (dérogations possibles pour les moins de 16 ans et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs, notamment les travailleurs reconnus handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application au sein de la collectivité.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé dont le mode de formation en alternance est sanctionné d'un diplôme ou d'un titre.

L'apprentissage représente une réelle opportunité pour les collectivités territoriales car il permet de participer aux actions publiques d'aide à l'insertion professionnelle tout en valorisant l'activité des collectivités locales. Il permet en outre de former de potentiels jeunes collaborateurs aux méthodes de travail propres à notre collectivité.

Ce dispositif présente donc un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

La Ville souhaite recourir aux contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024 et pouvoir recruter jusqu'à 56 apprentis dans les domaines mentionnés ci-dessous :

Domaine de formation	Nombre de postes	Durée de la Formation
Sports et Loisirs BPJEPS (Loisirs pour tous – Activités physiques pour tous – Activités aquatiques et natation - Voile)	16	1 an
Petite enfance Educateur Jeunes enfants DE auxiliaire de puériculture	6	Entre 2 et 3 ans selon le diplôme
Restauration scolaire CAP Cuisine ou employé polyvalent de restauration	6	2 ans
Communication/ Patrimoine Master 1 ou 2	2	1 an
Education Master MEEF	1	1 an
Gestion administrative / Ressources humaines / Finances / Juridique Du BTS au Master	15	Entre 1 et 3 ans selon le diplôme
Technique/ Hygiène et Sécurité Du Bac professionnel au Master	10	Entre 1 et 3 ans selon le diplôme

A chaque contrat d'apprentissage, il conviendra de nommer un maître d'apprentissage (un agent du service dans lequel sera affecté l'apprenti). Il aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée par ce dernier. Le maître d'apprentissage titulaire bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points à la condition de ne pas bénéficier d'une NBI d'un montant plus important.

Concernant les frais pédagogiques et dans le cadre de la convention annuelle conclue avec France Compétences, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale prendra en charge 100% du financement des frais de formation dans la limite de montants maximaux déterminés par convention annuelle. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ce montant maximal, il revient à la collectivité de prendre en charge la différence entre ces deux montants.

Enfin, un financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pourra être attribué dans le cadre des contrats conclus avec des travailleurs en situation de handicap.

La rémunération des apprentis est calculée, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en % du SMIC).

Age de l'apprenti	1^{ère} année du contrat	2^{ème} année du contrat	3^{ème} année du contrat
Moins de 18 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%
26 ans et +	100%	100%	100%

Les contrats d'apprentissage devront donc être établis et signés par Madame le Maire de Toulon, avec les divers organismes formateurs pour être imputés au budget réservé à cet effet

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L6227-1 à L6227-12, D6222-26 à D6222-32 et D6271-1 à D6272-2,

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 maintenant l'effort financier de l'Etat pour la prise en charge des frais de formation des apprentis,

Vu le décret n°2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L6221-1 du Code du Travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap,

Considérant qu'à l'appui de l'avis du Conseil Social Territorial, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les contrats d'apprentissage pour l'accueil d'apprentis au sein des services de la Ville de Toulon,

- de dire que les crédits sont prévus aux chapitres 011 "charges à caractère général" et 012 "charges de personnel" du budget principal 2023 et seront prévus sur les exercices suivants,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature des contrats d'apprentissage pour l'accueil d'apprentis au sein des services de la Ville de Toulon

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1206002 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1206002-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207047-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/413/S

Objet : Délibération autorisant l'emploi de collaborateurs de cabinet

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 encadre la mise en place des cabinets des autorités territoriales.

Au regard du nombre d'habitants de la Ville de Toulon, le décret précité autorise un effectif maximum de 6 collaborateurs de cabinet. Madame le Maire souhaite que l'effectif de son cabinet se limite à 3 collaborateurs à temps complet et 1 collaborateur à temps non complet (32 h/mois) sur les 6 autorisés conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°87-1004 du 16 décembre 1987. La Ville de Toulon peut librement décider du nombre de collaborateurs de cabinet, à condition d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits est déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire de chaque collaborateur de cabinet ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité à la date de la présente délibération,

- d'autre part, le montant des primes allouées au collaborateur de cabinet ne puisse en aucun cas excéder 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel de référence mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Oùï l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L333-1 à L333-10,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant les besoins en collaborateurs de cabinet pour la Ville de Toulon.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'inscription au budget des crédits nécessaires pour permettre à Madame le Maire l'engagement de 3 emplois de collaborateurs de cabinet à temps complet et 1 collaborateur de cabinet à temps non complet (32 h/mois) au lieu des 6 autorisés par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 : un directeur de cabinet, un chef de cabinet, un attaché de presse et un community manager (32 h/mois),

- de déterminer, comme emploi de référence, l'emploi fonctionnel de direction le plus élevé afin de fixer la rémunération des collaborateurs de cabinet,

- de dire que leur rémunération sera fixée par contrat dans la limite des plafonds fixés par décret. Cette rémunération évoluera en fonction de la valeur du point d'indice et de la grille de rémunération de référence,

- d'attribuer un véhicule par nécessité absolue de service au directeur de cabinet,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal de l'année en cours et des exercices suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération autorisant l'emploi de collaborateurs de cabinet

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207047 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207047-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207976-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/414/S

Objet : Affectation d'un agent vacataire auprès de la Direction Générale des Services Techniques pour valoriser le patrimoine immobilier sportif et optimiser son utilisation au-delà de leur occupation régulière par les clubs sportifs et les pratiquants

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Le patrimoine sportif de la Ville de Toulon est riche et varié et compte entre autres, plusieurs aménagements remarquables, dont bien évidemment le Stade Mayol et la Piscine du Port Marchand, qui sont reconnus, l'un et l'autre, comme des bâtiments architecturaux symboliques de Toulon, au-delà de leur vocation de temple du sport.

La Ville de Toulon, qui investit d'importants budgets dans l'entretien de son patrimoine sportif pour en assurer un réel niveau d'excellence, a pris conscience ces dernières années, que ces deux bâtiments étaient perçus par le monde du tourisme, de la communication et de l'évènementiel, comme des vecteurs d'images positives y compris en dehors des sphères sportives.

C'est la raison pour laquelle elle souhaite valoriser ces outils de communication très positifs en termes de retombées pour la Ville. Elle pense qu'il existe d'autres bâtiments et installations sportives de la Ville ayant le même potentiel mais qui restent à identifier et à médiatiser.

Aussi, dans le cadre de son développement et de son rayonnement et dans le strict respect du label « Ville active et sportive » obtenu en 2022, la Ville de Toulon souhaite développer le potentiel de ses installations, en les ouvrant sur de nouvelles activités et en optimisant les temps de vacances sportives.

Si la piscine du Port Marchand et le Stade Mayol sont des ambassadeurs naturels de la collectivité, il n'en reste pas moins nécessaire d'organiser et de structurer cette utilisation extra sportive des structures, de façon à ne pas en dénaturer l'âme et l'objectif premier.

D'autre part, il paraît pertinent, fort de cette première expérience, de travailler à la valorisation des autres structures sportives, dans la même recherche d'excellence, de façon à optimiser chacune d'entre elles et de proposer un catalogue regroupant chaque équipement sportif, avec ses potentialités et ses disponibilités.

De fait, l'administration municipale souhaite s'attacher le concours d'un vacataire chargé de valoriser le potentiel de ces équipements en dehors des activités strictement sportives, tout en s'appuyant sur les valeurs de notre ville, « terre de sports de haut niveau » comme outil de communication et vecteur d'une image positive et dynamique.

Rattaché à la Direction Générale des Services Techniques, le profil du vacataire sera le suivant :

- une maîtrise de l'environnement institutionnel,
- une maîtrise des instances, processus et circuits décisionnels de la collectivité,
- une connaissance approfondie de notre patrimoine sportif et de son calendrier d'utilisation,
- une connaissance parfaite de l'univers du sport en général,
- des qualités relationnelles avérées (écoute, sens du contact et du dialogue, discrétion),
- un grand sens des priorités et de l'organisation.

Il sera particulièrement chargé de :

- travailler sur la diversification des occupations des installations sportives et de programmation événementielle.

Sur le fondement des missions telles que définies ci-dessus, le besoin en vacations en année pleine est estimé à 427 vacations. Une vacation est égale à une 1 heure.

Le vacataire qui accomplira ces missions bénéficiera d'une rémunération à la vacation, payée à terme échu sur la base d'un état d'heures.

Le montant de la vacation est fixé à 35 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Madame le Maire : RESSOURCES HUMAINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer, au maximum à 427 le nombre de vacations de l'intervenant par an,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal de l'année en cours et des exercices suivants,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
CONTRE de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Affectation d'un agent vacataire auprès de la Direction Générale des Services Techniques pour valoriser le patrimoine immobilier sportif et optimiser son utilisation au-delà de leur occupation régulière par les clubs sportifs et les pratiquants

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207976 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207976-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres catégories de personnels



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1189987-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/415/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques et signature de la convention y afférente

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	2

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Ville de Toulon souhaite octroyer une subvention à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC), permettant l'acquisition de fournitures scolaires et de matériel pédagogique, au profit des six établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat implantés à Toulon :

- Bon Accueil,
- Fénelon,
- Notre Dame des Missions,
- Jean XXIII,
- Ste Philomène,
- Notre Dame.

S'ajoute à cette liste l'Externat Saint Joseph, compte tenu du nombre important d'élèves Toulonnais qui y sont scolarisés.

Elle aide environ 1 850 écoliers de l'enseignement privé sous contrat du premier degré. Le montant proposé, à hauteur de 47 500 €, est identique à celui de 2022, et donne lieu à une convention avec l'organisme bénéficiaire, présentée en annexe.

L'incidence financière est la suivante :

Association	Montant	Budget	Chapitre	Fonction	Compte	Tiers	Engagement
ATEC	47 500 €	2023	65	213	65748	000972	P800010156

L'ATEC est l'équivalent de la Caisse des Ecoles pour les écoles publiques, et la subvention proposée n'excède pas celle qui est attribuée pour le service public.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques (ATEC) une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 500 €,

- de dire que cette dépense sera imputée au titre du Budget 2023, Chapitre 65, Compte 65748, Fonction 213,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer avec l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques la convention y afférente,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. BONNEFOY et M. KOUTSEFF ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 à l'Association Toulonnaise des Ecoles Catholiques et signature de la convention y afférente

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1189987 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1189987-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

03.02.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1206717-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/416/S

Objet : Attribution de subventions à 14 associations intervenant dans le cadre du parcours culturel et sportif 2023-2024 et signature des documents contractuels

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Philippe LEROY

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville propose, en concertation avec l'éducation nationale, un parcours culturel et sportif à l'attention de l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles toulonnaises.

De nombreuses activités sont proposées par les services de la Ville, comme par exemple l'organisation des rencontres chorales, de Toulon sur Livres, l'accueil dans les musées, médiathèques, dans les centres de loisirs permanents, sur les stades et piscines.

Pour compléter son offre, la Ville soutient aussi de nombreuses associations agissant en faveur des écoliers.

Ces associations interviennent ensuite dans le cadre du Parcours Citoyen de l'élève (Artistique, Culturel et Sportif).

Au titre de la délégation Education, les associations suivantes reçoivent le soutien financier de la Ville :

Contribution à la réalisation du Parcours Culturel et Sportif de l'élève 2023-2024

ASSOCIATIONS	MONTANT	N° TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Chercheurs en Herbe 2184	11 000 €	068111	P800010691	Atelier mer : faire découvrir la Rade pour 37 classes. Atelier jardin : initiation à la Nature et au Jardin pour 34 classes.
Chercheurs en Herbe 2245	1 500 €	068111	P800010692	Mise en œuvre d'Aire Terrestre Educative sur 3 écoles.
Festival de Musique de Toulon et de sa région 2479	5 000 €	002448	P800010693	Sensibiliser et éveiller les jeunes toulonnais à la musique classique.
Judo 83 2024	5 000 €	058240	P800010695	Faire découvrir le judo aux élèves de maternelles et élémentaires.
Les Graines d'Or 2400	2 000 €	067120	P800010696	Jardiner à l'école. Faire découvrir les légumes et fruits de nos assiettes à 12 à 14 classes d'élémentaire
Naturoscope 2471	6 000 €	054200	P800010697	Sensibilisation aux mesures de gestion en place concernant les déchets. Découverte des ressources naturelles utilisées pour produire des matières pour 14 classes sur 2 demi-journées.
Orchestre de chambre de Toulon et du Var (OCTV) 1970	6 000 €	057095	P800010699	Eveiller les plus petits à la musique instrumentale par l'intermédiaire d'un conte musical. 14 demi-journées en maternelles et 7 demi-journées en élémentaires.

Parallel Factory 2459	2 000 €	063999	P800010700	Ateliers d'expérimentation audiovisuelle au Musée d'Art de Toulon pour 5 classes d'élémentaire.
Parallel Factory 2453	2 000 €	063999	P800010701	Découvrir de nouvelles manières d'envisager la création musicale pour 10 classes de 5 écoles élémentaires.
Place de l'image 1925	2 500 €	065977	P800010703	Ateliers d'éducation à l'image pour environ 500 élèves
Planète Sciences Méditerranée 2480	5 000 €	038560	P800010705	Sensibiliser 350 enfants à la biodiversité locale et à la découverte des milieux naturels.
Association Régionale des Jeunesses Musicales de France en Région PACA 2450	5 000 €	068233	P800010706	800 élèves assistent à un spectacle musical sur 4 représentations.
Robin des Bancs 2081	1 200 €	067400	P800010708	Eveiller les élèves de 4 écoles à l'utilité et au respect de l'espace public, au street art et décoration de la cour d'école.
Association 3/12 ans 2474	2 000 €	042573	P800010709	35 ateliers « Fake News » d'éducation aux Médias et à l'Information, soit environ 850 élèves.
Association 3/12 ans 2475	700 €	042573	P800010711	Sensibiliser 26 classes à l'esprit critique durant 1 semaine et passer 1 semaine sans écrans, soit environ 750 élèves.
Les Yeux dans les Jeux 2500	4 000 €	061718	P800010806	Ateliers jeux de société pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires
Var Wa 2481	3 000 €	068234	P800010712	Ateliers de découverte de percussions en bambou dans 4 écoles pour l'ensemble des classes.
TOTAL	63 900 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à 14 associations relevant de l'Education intervenant dans le cadre du parcours culturel et sportif 2023-2024 pour un montant total de 63 900 €,

- de dire que les crédits sont prévus au Budget 2023, chapitre 65, compte 65748,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention avec l'association Les Yeux dans les Jeux et l'avenant n°1 avec le Festival de Musique,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effectives ces décisions.

M. LEROY sort de la salle et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/116/S

Acte à classer

Imc1206717

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-49-47.00 (MI246241721)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-Imc1206717-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution de subventions à 14 associations intervenant dans le cadre du parcours culturel et sportif 2023-2024 et signature des documents contractuels



30/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-Imc1206717-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1206717-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1206717-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:49

Date 07/07/23 à 10:49

Date 07/07/23 à 10:55

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1205910-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/417/S

Objet : Attribution d'un prix de 500 € au major de la promotion 2022 de licence générale de l'Université de Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Faculté de Droit de Toulon est à la fois un lieu d'enrichissement culturel, de formation et d'épanouissement personnel. Elle offre une préparation directe et concrète aux carrières et métiers du droit.

Cet établissement est une composante essentielle du cœur de Ville, l'activité universitaire et la vie étudiante étant des vecteurs incontournables du développement et du rayonnement de la cité.

C'est pourquoi, la Ville de Toulon souhaite promouvoir cet enseignement supérieur sur son territoire en valorisant le travail et l'investissement des étudiants.

A cette fin, elle souhaite octroyer un prix de 500 € au major de la promotion 2022 de licence générale.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Madame le Maire : EDUCATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer un prix de 500 € au major de la promotion 2022 de licence générale de la faculté de droit,
- de dire qu'un crédit suffisant est inscrit au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du Budget 2023,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/417/S

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'un prix de 500 ? au major de la promotion 2022 de licence générale de l'Université de Toulon

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1205910 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1205910-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

01.1.01.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207275-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/418/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur les comptes de gestion du Comptable public pour l'exercice 2022, pour le budget principal et ses budgets annexes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Le compte de gestion établi par le comptable public a trois objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année écoulée,
- présenter la situation patrimoniale et financière de la Ville,
- informer sur la situation de la commune par l'établissement d'annexes.

Ce document retrace les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice 2022.

Chaque compte de gestion est transmis à Madame le Maire de Toulon par le comptable public afin de s'assurer de sa concordance avec chaque compte administratif du budget considéré.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la Commune de Toulon composé par toutes les décisions budgétaires adoptées durant l'exercice 2022,

Vu le budget annexe relatif au transport composé par toutes les décisions budgétaires adoptées durant l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2021/283/S du 17 décembre 2021 adoptant la clôture du budget annexe des cimetières au 31 décembre 2021,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la Commune de Toulon,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe des transports,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la Commune de Toulon,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget annexe des transports,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget annexe des cimetières,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que pour le budget principal et le budget annexe des transports le conseil municipal s'est fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que le compte de gestion correspondant dressé par le comptable public,

Considérant s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022,

Considérant que le budget annexe des cimetières clôturé le 31 décembre 2021 n'a connu aucune exécution durant l'exercice 2022 et qu'aucun compte administratif n'a donc à être établi,

Considérant le compte de gestion du budget annexe des cimetières 2022, en particulier les montants relatifs au bilan.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le Compte administratif correspondant de l'exercice 2022,

- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe des transports, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le compte administratif correspondant de l'exercice 2022,

- de déclarer conforme le compte de gestion du budget annexe des cimetières, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, sans présentation du compte administratif correspondant du fait de la clôture de ce budget au 31 décembre 2021,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

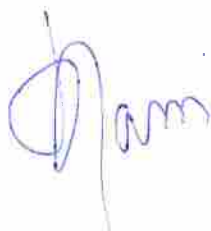
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/418/S

Acte à classer

lmc1207275

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-49-59.00 (MI246241763)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207275-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Avis du Conseil Municipal sur les **comptes** de gestion du Comptable public pour l'exercice 2022, pour le budget principal et ses budgets annexes

Date de décision :

30/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207275-DE-1-1_1.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207275-DE-1-1_2.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207275-DE-1-1_3.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207275-DE-1-1_4.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/07/23 à 10:49

Par [MANA ID Sophie](#)

Transmis

Date 07/07/23 à 10:50

Par [MANA ID Sophie](#)

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:55

01.1.02



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207577-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/419/S

Objet : Avis du Conseil Municipal sur les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2022, pour le budget principal Régie Toulon Evènements et Congrès et son budget annexe

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Le compte de gestion établi par le comptable public a trois objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année écoulée,
- présenter la situation patrimoniale et financière de la Ville,
- informer sur la situation de la commune par l'établissement d'annexes.

Ce document retrace les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice 2022.

Par délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022, la Régie Toulon Evènements et Congrès a été dissoute à compter du 30 juin 2022 et les opérations de clôture se sont terminées au 31 décembre 2022.

Sont donc présentés, les comptes de gestion relatifs :

- au budget principal concernant l'exploitation du palais des congrès Neptune,
- au budget annexe concernant l'exploitation des salles de spectacle du Zénith.

En tant que régie autonome dissoute, les montants de clôture ont vocation à être intégrés dans le budget principal de la Ville.

Chaque compte de gestion est transmis à Madame le Maire de Toulon par le comptable public afin de s'assurer de sa concordance avec chaque compte administratif du budget considéré.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2221-77 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022 relative à la dissolution de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu la délibération n°2022/222/S du 27 octobre 2022 relative au versement d'une dotation de clôture à la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 relatif au budget annexe du Zénith de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe du Zénith de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Régie Toulon Evènements et Congrès, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le compte administratif correspondant de l'exercice 2022,

- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe de la Régie Toulon Evènements et Congrès, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, est concordant avec le compte administratif correspondant de l'exercice 2022,

- d'approuver les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2022, pour le budget principal Régie Toulon Evènements et Congrès et son budget annexe,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

Avant la présentation du Compte Administratif, je propose l'élection de Monsieur CAVANNA à la présidence de la séance.

UNANIMITE

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/6/19/S

Acte à classer

lmc1207577

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-50-06.00 (MI246241765)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207577-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Avis du Conseil Municipal sur les **comptes de** gestion du Comptable Public pour l'**exercice** 2022, pour le **budget** principal **Régie** Toulon Evènements et **Congrès** et son budget annexe

Nature de l'acte : **Délibération**

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207577-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207577-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207577-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer:

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:55

Par MANA ID SophiePar MANA ID Sophie

01.1.03.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207158-BF-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/420/S

Objet : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Monsieur Robert CAVANNA - Adjoint - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI

La balance générale d'arrêté des comptes indique un résultat cumulé en fonctionnement de 59 319 221,58 €, il couvre le besoin de financement composé par le déficit reporté de la section d'investissement et le solde des restes à réaliser dont le montant exact est déterminé dans la délibération relative à l'affectation de résultat et inscrit au budget supplémentaire 2023.

Le résultat cumulé en fonctionnement à reporter (après couverture du besoin de financement) est donc excédentaire de 35 359 560,58 €.

Il est à noter que les résultats 2022 susmentionnés tiennent compte de :

- l'intégration des résultats 2021 du budget annexe des cimetières (clos au 31/12/2021),
- l'apurement de l'article comptable 1069 à hauteur de 2 581 496,68 € (délibération n°2022/252/ S du 28 novembre 2022).

Fonctionnement :

Les dépenses réelles : 175,1 M€

Ces dépenses ont augmenté de 8,6 M€ par rapport à 2021, soit +5 %.

Après une année 2021 caractérisée par la reprise de toutes les activités et de toutes les politiques publiques communales suite à l'exercice 2020 marquée par la pandémie, l'exécution de l'année 2022 est placée sous l'impact de la conjoncture macro-économique et principalement l'inflation des prix que tous agents économiques ont subi.

L'inflation a affecté tous les postes de dépenses (évolution par rapport à 2021) :

- les charges à caractère général (+3,6 M€), soit +13%,
- les dépenses de personnel (+4,3 M€), soit +3,6%. Cette augmentation est due à la hausse du point d'indice servant pour partie à la rémunération des agents communaux et à des augmentations sectorielles (personnels de la filière médico-sociale). Sur l'année 2022, les effectifs de la Ville sont passés de 2 710 agents à 2 669.

Il est à noter que malgré cette hausse de rémunération, les dépenses de personnel ont représenté 70,2% des dépenses de fonctionnement soit une stabilité par rapport à l'année 2021 (70,9% en 2021). Les dépenses de personnel représentent 675 € par habitant (720 €/hab. en moyenne nationale des communes comparables).

L'attribution de compensation au profit de la métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 1,1 M€ correspond aux charges arrêtées dans le pacte fiscal et financier au titre des transferts de compétence et aux frais de fonctionnement de la direction des ressources numérisées mutualisée effectuées pour les besoins communaux.

Les charges exceptionnelles (+1,5 M€, soit +38%) ont été en hausse, essentiellement du fait du paiement de l'indemnité versée à la société VinciPark, ancien Indigo CGST, issues du contentieux relatif à l'exécution de la précédente convention de délégation de service public des parkings couverts. Pour mémoire, cette charge a été compensée intégralement en recette grâce aux provisions budgétaires constituées.

Les frais financiers (-0,9 M€, soit -6%) ont été en baisse pour la 3^{ème} année consécutive. Ils représentent 0,5 % des dépenses totales, soit 5 €/hab (moyenne des communes comparables = 22 €/hab)

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 94,4%, dont 97,7% de réalisation pour les dépenses de personnel.

Les recettes réelles : 215 M€

Ces recettes augmentent de 12,1 M€ par rapport à 2021, soit +6%.

Cet accroissement concerne en volume le produit des impositions (+10,3 M€), les dotations et participations (+1,5 M€) et les produits des services (+0,9 M€).

En ce qui concerne les recettes de fiscalité (+8%), il faut distinguer :

- la croissance du produit de fiscalité directe (+3,5%) qui correspond à l'évolution des bases fiscales

- le versement de la compensation attribuée aux communes membres d'un syndicat à contributions fiscalisées (Toulon est membre du SILIAT - syndicat intercommunal de lutte contre les incendies de l'aire toulonnaise), avec la révision du coefficient correcteur mis en œuvre dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation,

- le dynamisme du produit des taxes additionnelles aux droits de mutation.

La fiscalité directe représente une ressource évaluée à 624 €/hab (moyenne nationale : 724 €). Il est rappelé que les taux d'imposition appliqués aux bases fiscales sont maintenus inchangés par la municipalité depuis 2001.

En ce qui concerne les dotations et participations essentiellement issues de l'État :

- les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont été orientées à la hausse du fait de l'augmentation de la population (+2 402 habitants),

En ce qui concerne les produits des services, les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public, des concessions funéraires et du stationnement s'apprécient significativement confirmant le retour à une activité quasi équivalente à la période pré-CoVID.

Investissement :

Les dépenses réelles : 54,7 M€

Les dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) s'élèvent à 41,8 M€ (38,7 M€ en 2021), soit 232 € par habitant.

Les travaux réalisés sur l'année (chapitres 21 et 23) s'élèvent à 27,2 M€ (22,6 M€ en 2021), ils concernent notamment :

- les écoles maternelles et élémentaires à hauteur de 3,6 M€ dont le renouvellement du mobilier des cuisines, l'équipement en informatisation des écoles élémentaires, les travaux sur l'école relais Pont du las, la rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaire La Tauriac.

- les bâtiments sportifs à hauteur de 3,2 M€, notamment la rénovation énergétique du gymnase du Port marchand (2,2 M€), la réfection du terrain du pôle sportif de la ferme des romarins, le stade Mayol.

- l'optimisation énergétique relatif au chauffage dans les écoles et les bâtiments communaux (0,8 M€),

- l'Hôtel de Ville (0,6 M€),

- l'aménagement d'un local pour l'accueil dans la crèche de l'Eco-quartier Font Pré (407 k€),

- l'extension du réseau de vidéo-protection (547 k€),

- le réaménagement des abords du Stade Mayol (436 k€),

- la réfection, mise en sécurité et travaux divers dans les deux cimetières communaux (350 k€)

- la halte-garderie de La Florane (312 k€),
- la mise à niveau de l'éclairage de la Tour Royale (218 k€),
- la requalification de la Place Martin Bidouré (191 k€),
- le remplacement du système de climatisation du musée des arts asiatiques (180 k€).

5 M€ concernent la mise en œuvre de la concession d'aménagement sur le renouvellement urbain du centre ancien, conclu avec Var aménagement développement, pour le compte de la métropole (chapitre 45).

Au titre de la compétence communale de résorption des immeubles menaçant ruines, il est à noter la prise en charge, en substitution, des travaux de sécurisation à hauteur de 0,9 M€. Ces dépenses sont refacturées aux propriétaires concernés.

Les recettes réelles : 59,5 M€

Les recettes réelles d'équipement (chapitres 13 à 23) s'élèvent à 13,7 M€ (6,7 M€ en 2021) :

- subventions d'investissement pour 9,1 M€ (2,1 M€ en 2021),
- FCTVA pour 6,6 M€ (perception pour les années 2022 et 2021),
- taxe d'aménagement pour 1,6 M€

Un emprunt de 3 M€ a été contracté durant l'exercice auprès de la banque postale.

L'encours de dettes atteint 62,5 M€ (65,5 M€ en 2021) et a diminué de 4,5 %, tout comme la dette par habitant qui atteint seulement 346 € /hab (363 € en 2021) pour une moyenne nationale de 1 088 €.

L'épargne :

L'épargne brute, résultat de la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions) et dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 39,1 M€ (contre 35 M€ en 2021).

Ramenée au stock de dettes, il ne faudrait que 1,6 années d'épargne, à la Ville pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette, ce qui est un excellent indicateur de bonne santé financière. La moyenne de la strate se situe quant à elle à 5,7 années.

L'épargne nette, résultat de la différence entre l'épargne brute et l'amortissement en capital de la dette est de 33 M€ (26 M€ en 2021).

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles 1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021/281/S du 17 décembre 2021 portant adoption du budget principal primitif 2022,

Vu la délibération n°2021/283/S du 17 décembre 2021 portant clôture du budget annexe des cimetières,

Vu la délibération n°2022/122/S du 24 juin 2022 portant adoption du budget principal supplémentaire 2022,

Vu la délibération n°2022/218/S du 27 octobre 2022 portant adoption de la décision

modificative portant sur le budget principal 2022,

Vu la délibération n°2022/252/S du 25 novembre 2022 relative à l'apurement du compte 1069 au budget principal dans le cadre de la conversion à la norme budgétaire et comptable M57,

Vu le récapitulatif des dépenses et des recettes rattachées à l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le vote du compte administratif, conformément à la loi, doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice en cours,

Considérant que l'examen comparé du compte de gestion et du compte administratif met en évidence la stricte concordance des débits et crédits des divers comptes budgétaires, ainsi que des résultats de clôture,

Considérant que le conseil municipal ne peut modifier les comptes qui lui sont présentés.

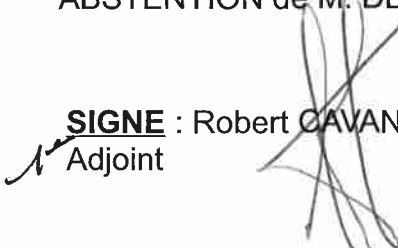
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2022 au vu des documents ci-annexés,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI


SIGNE : Robert CAVANNA,
Adjoint

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/620/S

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** Adoption du compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal**Date de transmission de l'acte :** 07/07/2023**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2023**Numéro de l'acte :** lmc1207158 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1207158-BF**Date de décision :** 30/06/2023**Acte transmis par :** Sophie MANA ID**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

01.1.de.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207447-BF-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/421/S

Objet : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe des Transports

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Monsieur Robert CAVANNA - Adjoint - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI

Ce budget présente un excédent d'investissement de 44 596,60 € et un excédent d'exploitation nul, soit un résultat global de clôture de 44 596,60 €.

La subvention d'équilibre versée par la Ville s'est élevée pour 2022 à 298 137 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/282/S du 17 décembre 2021 portant adoption du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2022/123/S du 24 juin 2022 portant adoption du budget supplémentaire 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le vote du compte administratif doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice en cours,

Considérant que le compte administratif est accompagné des annexes suivantes :

- l'état retraçant les méthodes utilisées par les amortissements,
- l'état de l'équilibre des opérations financières
- l'état du personnel au 31 décembre 2022,

Considérant que l'examen comparé du compte de gestion et du compte administratif met en évidence la stricte concordance des débits et crédits des divers comptes budgétaires, ainsi que des résultats de clôture,

Considérant que le Conseil Municipal ne peut modifier les comptes qui lui sont présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe des transports de l'exercice 2022 au vu des documents ci-annexés,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI


SIGNE : Robert CAVANNA,
Adjoint

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/42/3

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe des Transports

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207447 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207447-BF

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207652-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/422/S

Objet : Adoption du compte administratif de la Régie Toulon Evènements et Congrès pour l'exercice 2022 - Budget Principal

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Monsieur Robert CAVANNA - Adjoint - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETTON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI

Par délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022, la Régie Toulon Evènements et Congrès a été dissoute à compter du 30 juin 2022 et les opérations de clôture se sont terminées au 31 décembre 2022.

Suite aux réalisations de l'exercice 2022 et aux reports des résultats des exercices précédents, ce Budget Principal relatif à l'exploitation du Palais des Congrès Neptune présente un excédent d'investissement de 8 023,52 € et un excédent d'exploitation de 218 744,84 €, soit un résultat global de clôture de 226 768,36 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2221-77 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022 relative à la dissolution de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu la délibération n°2022/222/S du 27 octobre 2022 relative au versement d'une dotation de clôture à la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au Budget Principal de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le vote du compte administratif doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice en cours,

Considérant que l'examen comparé du compte de gestion et du compte administratif met en évidence la stricte concordance des débits et crédits des divers comptes budgétaires, ainsi que des résultats de clôture,

Considérant que le Conseil Municipal ne peut modifier les comptes qui lui sont présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Régie Toulon Evènements et Congrès au vu des documents ci-annexés,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI


SIGNE : Robert CAVANNA,
1^{er} Adjoint

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

2023/422/S.

Objet de l'acte :

Adoption du compte administratif de la Régie Toulon Evènements et Congrès pour l'exercice 2022 - Budget Principal

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207652 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207652-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207654-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/423/S

Objet : Adoption du compte administratif de la Régie Toulon Evènements et Congrès - Budget Annexe

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Monsieur Robert CAVANNA - Adjoint - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Madame Josée MASSI

Par délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022, la Régie Toulon Evènements et Congrès a été dissoute à compter du 30 juin 2022 et les opérations de clôture se sont terminées au 31 décembre 2022.

Suite aux réalisations de l'exercice 2022 et aux reports des résultats des exercices précédents, ce budget annexe relatif à l'exploitation des salles de spectacle du Zénith présente un déficit d'investissement consolidé à -157 038,02 € et un déficit d'exploitation consolidé à -86 811,71 €, soit un résultat global de clôture de -243 849,73 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2221-77 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022 relative à la dissolution de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le vote du compte administratif doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice en cours,

Considérant que l'examen comparé du compte de gestion et du compte administratif met en évidence la stricte concordance des débits et crédits des divers comptes budgétaires, ainsi que des résultats de clôture,

Considérant que le Conseil Municipal ne peut modifier les comptes qui lui sont présentés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe de la Régie Toulon Evènements et Congrès au vu des documents ci-annexés,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI


SIGNE : Robert CAVANNA,
1^{er} Adjoint

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/423/S

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif de la Régie Toulon Evènements et Congrès - Budget Annexe

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : Imc1207654 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-Imc1207654-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

01.1.07



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207425-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/424/S

Objet : Affectation des résultats constatés lors du compte administratif 2022 pour le budget principal et son budget annexe

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

L'arrêté des comptes 2022 au vu du compte administratif indique pour chaque budget un résultat de fonctionnement qui peut être soit excédentaire, soit déficitaire, un solde d'exécution de la section d'investissement qui peut être soit excédentaire, soit déficitaire, et des restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2023 au travers du budget supplémentaire.

L'affectation du résultat de l'exercice précédent permet au Conseil Municipal de décider de son emploi.

L'excédent de fonctionnement doit couvrir prioritairement le solde d'exécution de la section d'investissement, puis le solde des restes à réaliser s'il est déficitaire. Le reliquat de cet excédent pourra permettre le financement de nouvelles dépenses d'équipement ou de fonctionnement. Le solde non utilisé, s'il y en a un, sera inscrit sur le compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » ou « report à nouveau créditeur ».

Concernant le budget principal :

Le budget principal donne lieu à un excédent de fonctionnement de 59 319 221,58 € qui couvre un besoin de financement de 24 091 594,12 € (solde d'exécution de la section d'investissement y compris le solde des restes à réaliser et le déficit d'investissement de la Régie Toulon Evènement et Congrès).

Concernant les résultats de la Régie Toulon Evènements et Congrès (close au 30 juin 2022) :

Les montants présentés ci-après relèvent d'une consolidation des résultats de clôture des budgets (budget principal relatif au palais Neptune et budget annexe relatif aux salles de spectacles Zénith). Ils sont donc à intégrer au titre du budget supplémentaire 2023 du budget principal de la Ville, pour les montants suivant :

- à la section de fonctionnement, un résultat positif de 131 933,12 €,
- à la section d'investissement, un déficit représentant -149 014,50 €.

Concernant le budget annexe relatif aux transports :

Le budget annexe des transports est neutre en exploitation et excédentaire de 44 596,60 € en investissement.

Concernant le budget annexe relatif aux cimetières :

Il est rappelé que par délibération n°2021/283/S du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la clôture du budget annexe des cimetières au 31 décembre 2021. En conséquence, ce budget annexe est clos et n'a donné lieu à aucune exécution durant l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget principal de la Commune de Toulon composé par toutes les décisions budgétaires adoptées durant l'exercice 2022,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget principal,

Vu la délibération n°2023/420/S du 30 juin 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget principal,

Vu la délibération n°2022/252/S du 28 novembre 2022 relative à l'apurement du budget principal dans le cadre de la conversion à la norme budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/130/S du 24 juin 2022 relative à la dissolution de la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu la délibération n°2022/222/S du 27 octobre 2022 relative au versement d'une dotation de clôture à la Régie Toulon Evènements et Congrès,

Vu le budget annexe relatif aux transports composé par toutes les décisions budgétaires adoptées durant l'exercice 2022,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget annexe des transports,

Vu la délibération n°2023/421/S du 30 juin 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget annexe des transports,

Vu la délibération n°2021/283/S du 17 décembre 2021 adoptant la clôture du budget annexe des cimetières au 31 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2022,

Constatant que les résultats susmentionnés tiennent compte de l'apurement de l'article comptable 1069, pour 2 581 496,68 €, correspondant aux opérations comptables nécessaires à la conversion du budget principal à l'instruction budgétaire et comptable M57 conformément à la délibération n°2022/252/S du 28 novembre 2022 susmentionnée,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 59 319 221,58 € et qu'il doit intégrer le résultat d'exploitation de clôture de la Régie Toulon évènements et Congrès de 131 933,12 €, soit un total de 59 451 154,70 €,

Considérant que la part de l'excédent de fonctionnement à affecter pour couvrir le besoin de financement du budget principal, est de 24 091 594,12 €, comprenant la couverture du déficit de la section d'investissement de la Régie Toulon Evènements et Congrès de 149 014,50 €,

Constatant que le compte administratif du budget annexe des transports présente un résultat d'exploitation qui est nul.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal intégrant les résultats de clôture de la Régie Toulon Evènements et Congrès et le résultat d'exploitation du budget annexe des transports comme indiqué dans les documents annexés,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/424/3

Acte à classer

lmc1207425

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-50-12.00 (MI246241766)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207425-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Affectation des résultats constatés lors du compte administratif 2022 pour le budget principal et son budget annexe



30/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207425-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207425-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207425-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 11:05

Par **MANA ID Sophie**

Par **MANA ID Sophie**

01.1.28



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207347-BF-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/425/S

Objet : Adoption du Budget supplémentaire pour l'exercice 2023 - Budget Principal

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAU, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Le présent budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2023 des résultats de l'exercice 2022, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat. Il prend également en compte la reprise des résultats des budgets (principal et annexe) de la régie municipale Toulon Evènements Congrès, suite à sa clôture au 30 juin 2022.

Cette année est caractérisée, comme l'année 2022, par une conjoncture économique nationale et internationale marquée par l'inflation des prix. La banque de France retient une inflation 2022 de +6%.

Ce budget supplémentaire permet donc d'inscrire les moyens financiers nécessaires pour maintenir le niveau d'activité et les politiques de soutien réalisés par les services municipaux.

La situation financière très saine de la Ville permet d'absorber cette hausse composée essentiellement de la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie, des transports, mais également des coûts de main d'œuvre et des fournitures composant les travaux.

FONCTIONNEMENT

* Les propositions nouvelles de dépenses représentent +5 M€.

Charges à caractère général : +4,8 M€

Cette augmentation correspond majoritairement à la couverture de l'évolution :

- des coûts des énergies pour un montant de +3,3 M€ (évolution estimée à +39,8% par rapport au budget primitif),
- des coûts des denrées alimentaires pour un montant de +350 k€ (inflation estimée à +5,5% par rapport au budget primitif),
- des prix relatifs aux contrats indexés pour un montant de +1 M€.

Atténuation de charges : +80 k€

Ces nouveaux crédits sont inscrits pour couvrir une éventuelle hausse du prélèvement sur la fiscalité, effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles : 115 k€

Une inflation durable des prix est de nature à provoquer une hausse des défaillances tant des particuliers que des opérateurs économiques. Un crédit supplémentaire de 50 k€ est inscrit pour financer de plus nombreuses créances admises en non-valeur.

* Les propositions nouvelles de recettes réelles de fonctionnement font apparaître une hausse de +10,8 M€

Impôts et taxes : +10 M€

La hausse est circonscrite au produit attendu de la taxe foncière. Ce montant résulte de l'évolution des bases imposables conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts et de l'intégration de la compensation pour les communes membres d'un syndicat fiscalisé. Pour 2023, le calcul fondé sur les valeurs de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (ICPH) s'établit à +7,1%.

Dotations : +0.7 M€

Cette évolution positive est essentiellement la conséquence de l'ajustement des composantes de la dotation globale de fonctionnement suite à la notification des dotations 2023 par l'État en lien avec l'augmentation de la population de la Commune.

Produits des services : +0.1 M€

Ajustement des recettes au niveau actuel des encaissements.

INVESTISSEMENT

* Les propositions nouvelles de dépenses réelles d'investissement totalisent une hausse de +6 M€

Les dépenses nouvelles en investissement correspondent notamment aux opérations suivantes :

- provision de crédits pour des acquisitions foncières,
- désenvasement de l'anse Tabarly au Mourillon,
- base nautique Anse Tabarly,
- médiathèque Marnata,
- études pour la rénovation de la cathédrale Notre-Dame de la Sed.

* Les propositions nouvelles en recettes réelles d'investissement sont en baisse de 11 M€

L'emprunt prévisionnel est réduit de la totalité des crédits initialement prévus au budget primitif et apparait donc à 0 €.

En effet, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement permet un autofinancement de la section d'investissement.

Les opérations pour compte de tiers (200 k€) sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser en investissement issus de l'exercice 2022, reportés au budget supplémentaire 2023 se portent à 5,4 M€ en recettes et 8,9 M€ en dépenses.

L'autofinancement supplémentaire dégagé par ce budget supplémentaire est de 41,2 M€, l'autofinancement cumulé (BP+BS) atteint 55,4 M€.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/267/S du 22 décembre 2022 portant adoption du budget principal primitif 2022,

Vu la délibération n°2023/420/S du 30 juin 2023 adoptant le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2023/424/S du 30 juin 2023 décidant l'affectation des résultats constatés lors du compte administratif 2022 pour le budget principal et ses budgets annexes, ainsi que la reprise des résultats de clôture de la Régie Toulon Evènement Congrès,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant qu'en ce qui concerne leur présentation matérielle, les décisions modificatives respectent la règle de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire que toute nouvelle dépense doit être compensée par une recette nouvelle ou la diminution d'une autre dépense,

Au vu de la décision modificative proposée comportant la ventilation par chapitres et articles, en dépenses et en recettes, des ajustements de crédits et de recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire conformément au des documents ci-annexés,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

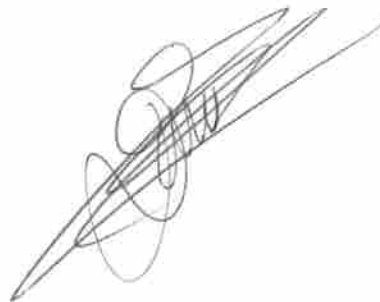
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
CONTRE de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Acte à classer

lmc1207347

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-50-17.00 (MI246241768)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207347-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption du Budget supplémentaire pour l'exercice 2023
- Budget Principal

Date de **décision** : 30/06/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

Acte : 99_BU-083-218301372-20230630-lmc1207347- Multicanal : Non
BF-1-1_1.XML

Pièces jointes :

70_DE-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_2.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

99_BU-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_3.PDF

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

99_BU-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_4.PDF

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

99_BU-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_5.PDF

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

99_BU-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_6.PDF

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

99_BU-083-218301372-
20230630-lmc1207347-BF-1-
1_7.PDF

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/07/23 à 10:50

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 07/07/23 à 10:50

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:57

01. 1. 09



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207443-BF-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/426/S

Objet : Adoption du Budget supplémentaire pour l'exercice 2023 - Budget annexe des Transports

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2023 des résultats de l'exercice 2022 au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat.

Le budget supplémentaire porte sur un total de 44 596,60 € avec reprise des résultats.

La section d'exploitation ne présente pas de propositions nouvelles.

En section d'investissement, les propositions nouvelles représentent 44 596,60 € de dépenses réelles.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022/268/S du 22 décembre 2022 approuvant le budget primitif des transports 2023,

Vu la délibération n°2023/421/S du 30 juin 2023 adoptant le compte administratif 2022 du budget annexe des transports,

Vu la délibération n°2023/424/S du 30 juin 2023 sur l'affectation des résultats du budget principal et de ses budgets annexes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023

Considérant qu'en ce qui concerne leur présentation matérielle, les décisions modificatives respectent la règle de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire que toute nouvelle dépense doit être compensée par une recette nouvelle ou la diminution d'une autre dépense,

Au vu de la décision modificative proposée comportant la ventilation par chapitres et articles, en dépenses et en recettes, des ajustements de crédits et de recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe des transports conformément aux documents ci-annexés,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du Budget supplémentaire pour l'exercice 2023 - Budget annexe des Transports

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207443 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207443-BF

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207456-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/427/S

Objet : Révisions de 10
Autorisations de Programme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Ville de Toulon a voté la création de 14 autorisations de programme, permettant une gestion pluriannuelle des investissements.

Un ajustement de ces autorisations de programmes est nécessaire pour tenir compte des calendriers de mise en œuvre de certaines opérations et pour intégrer de nouvelles opérations dans le cadre d'une politique d'investissement soutenue.

Il est donc nécessaire :

- d'ajuster les échéanciers des crédits de paiement des 3 autorisations de programmes ci-dessous, sans modification du volume de crédits votés, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération :

N°B8246 « Campagne de ravalement de façades »,
N°LFA8223D « Sécurisation mont Faron 2020-2026 »,
N°NVI1122D « Extension du réseau vidéo protection ».

- de modifier le montant des programmes et échéanciers des crédits de paiement des 7 autorisations de programmes suivantes, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération, soit une révision globale de 7 655 372 €. L'augmentation notable concerne le programme « Rénovation du patrimoine communal – hors bâtiments scolaires et jeunesse » (+5 502 167,00 M€) :

N°F0002 « Bâtiments communaux- rénovation patrimoine - écoles et accessibilité »,
N°LSC213D « Rénovation du patrimoine communal – bâtiments scolaires et jeunesse »,
N°LAD0201D « Agenda d'accessibilité bâtiments communaux (Agenda d'Accessibilité programmée) : Personnes à Mobilité Réduite (PMR)»,
N°LEN0201D « Amélioration énergétique des bâtiments »,
N°LBA0201D « Rénovation du patrimoine communal – hors bâtiments scolaires et jeunesse »,
N°H7220 « Développement de l'attractivité habitat – hors Programme de Rénovation Urbaine (PRU)»,
N°C7213 « Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 de la Commune de Toulon voté le 22 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ajuster les échéanciers de crédits de paiements des 3 autorisations de programmes suivantes, sans modification du volume de crédits votés conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération :

N°B8246 « Campagne ravalement de façades »,
N°LFA8223D « Sécurisation mont Faron 2020-2026 »,

N°NVI1122D « Extension du réseau vidéo protection ».

- de modifier le montant des programmes et échéanciers des crédits de paiement des 7 autorisations de programmes suivantes conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération :

N°F0002 « Bâtiments communaux- rénovation patrimoine - écoles et accessibilité »,
N°LSC213D « Rénovation du patrimoine communal – bâtiments scolaires et jeunesse »,
N°LAD0201D « Agenda d'accessibilité bâtiments communaux (ADAP) : programme PMR »,
N°LEN0201D « Amélioration énergétique des bâtiments »,
N°LBA0201D « Rénovation du patrimoine communal – hors bâtiments scolaires et jeunesse »,
N°H7220 « Développement de l'attractivité habitat – hors PRU »,
N°C7213 « Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) »,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Révisions de 10 Autorisations de Programme

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207456 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207456-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

01-1-11.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1208598-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/428/S

Objet : Demande de fonds de concours auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour des opérations communales d'investissement au titre de l'année 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal 2022/2026 entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses communes membres, La Métropole prévoit le maintien du versement de fonds de concours aux communes dans la limite d'un montant maximum de 2,5 M d'€ par an.

Concernant spécifiquement la Commune de Toulon, le fonds de concours est arrêté à 4 850 000 € pour 5 ans (soit la durée du pacte).

Aussi, au titre de l'année 2023, la Ville souhaite présenter 5 interventions regroupées autour de 3 principales orientations impactant le territoire métropolitain, pour un total estimé à 3 243 683,34 € HT :

- amélioration des conditions d'accueil des sportifs et des publics au Stade Mayol (entretien et travaux dans le stade),
- développement de l'accessibilité pour tous, permettant de renforcer l'attractivité de ce territoire élargi (réalisation de travaux de création de passerelles et aménagement de la mezzanine au Zénith, poursuite du programme PMR),
- promotion et amélioration de l'accueil des usagers métropolitains (travaux au dépositaire du Cimetière Central, modernisation de l'Hôtel de Ville),

Un fonds de concours de 1 589 404,84 € (soit 49% de la base éligible) est ainsi sollicité au titre de l'année 2023 selon le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
	MONTANT HT		MONTANT HT
Travaux au Stade Mayol	416 666,67 €	Fonds de concours TPM	1 589 404,84 €
Création de passerelles permettant l'accessibilité et aménagement de la mezzanine du Zénith	700 000 €		
Programme PMR	1 002 016,67 €	Autofinancement	1 654 278,50 €
Dépositaire au Cimetière Central	291 666,67 €		
Modernisation de l'Hôtel de Ville	833 333,33 €		
TOTAL	3 243 683,34 €	TOTAL	3 243 683,34 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 22 décembre 2022,

Vu le Budget Supplémentaire de la Commune voté le 30 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un fonds de concours de 1 589 404,84 € auprès de la Métropole au titre de l'année 2023 pour 5 opérations communales d'investissement listées dans le tableau ci-dessus, impactant le territoire métropolitain,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Demande de fonds de concours auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour des opérations communales d'investissement au titre de l'année 2023

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1208598 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1208598-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1208603-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/429/S

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Var au titre des "Aides aux communes", au taux le plus élevé possible, pour les opérations d'investissements réalisées dans le cadre de la programmation 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Par délibération n°A18 adoptée en séance du 3 avril 2023, le Conseil Départemental du Var a présenté son nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale portant sur les axes et modalités d'intervention, ainsi que sur les règles de gestion des aides départementales.

Des enjeux spécifiques de développement et des priorités d'interventions ont été fléchés par le Département afin de maintenir la qualité des services publics et de répondre aux besoins des habitants.

La Ville de Toulon sollicite par conséquent le soutien financier du Département, au taux le plus élevé possible, pour ses opérations structurantes 2023 selon le tableau suivant :

Opérations structurantes communales	Base éligible de l'opération communale (HT)	Financements attendus au titre de 2023 (sur la base d'un taux de 50%)
Réalisation d'un bâtiment au Stade Fernandez pour l'accueil des usagers	916 666,67 €	458 333,33 €
Réhabilitation de l'école élémentaire Saint Roch	4 522 202,18 €	2 261 101,09 €
Rénovation des locaux Notre Dame de Grace en vue d'en faire des locaux associatifs	491 666,67 €	245 833,34 €
Création de la médiathèque Marnata et aménagement d'un jardin	5 364 988,47 €	2 682 494,23 €
TOTAL	12 070 523,98 €	6 035 261,99 €

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A18 du Conseil départemental du Var adoptée en séance du 3 avril 2023,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 22 décembre 2022,

Vu le Budget Supplémentaire de la Commune voté le 30 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une participation départementale, au titre des « Aides aux communes » au taux le plus élevé possible pour les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de la programmation 2023,

- de s'engager à prendre en charge le complément de financement dans le cas où la participation du Conseil Départemental du Var serait inférieure au montant de la subvention sollicitée,

- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,

- de solliciter du Conseil Départemental du Var, l'autorisation, à titre dérogatoire, de commencer les travaux de certaines opérations susmentionnées avant que ce dernier n'ait pu statuer compte tenu de l'intérêt de mener à terme certains projets dans les plus brefs délais,

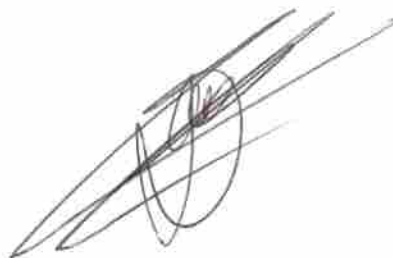
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Var au titre des "Aides aux communes", au taux le plus élevé possible, pour les opérations d'investissements réalisées dans le cadre de la programmation 2023

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1208603 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1208603-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

01.1.13.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1208607-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/430/S

Objet : Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental du Var au titre du "Fonds d'Initiative Cantonale" 2023, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de végétalisation de cours d'écoles

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La délibération a pour objet de demander une subvention d'investissement au Conseil Départemental du Var au titre du « Fonds d'Initiative Cantonale » (FIC) pour la réalisation d'un programme de travaux communaux programmés en 2023 et entrant dans le domaine des politiques publiques départementales.

Par délibération n°A18 adoptée en séance du 3 avril 2023, le Conseil Départemental du Var a présenté son nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les EPCI portant sur les axes et modalités d'intervention, ainsi que sur les règles de gestion des aides départementales.

L'axe 1 relatif au « Fonds d'Initiative Cantonale » (FIC) prévoit notamment l'engagement du Département en matière de solidarités sociales, au travers de l'accompagnement des communes dans les domaines des voiries, des bâtiments ou des équipements publics, et l'enveloppe de ce fonds a été fixée par le Département à 160 000 €/canton.

La Ville ayant programmé sur 4 années la réalisation de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de 11 cours d'écoles réparties sur les 4 cantons toulonnais, il a été décidé de solliciter le soutien du département du Var via le « Fonds d'Initiative Cantonale » (FIC) 2023, au taux le plus élevé possible, pour les seules opérations recevant un commencement d'exécution en 2023 et 2024, estimées à 1 300 000 € HT (soit 1 560 000 € TTC).

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : FINANCES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°A18 du Conseil départemental du Var adoptée en séance du 3 avril 2023,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le 22 décembre 2022,

Vu le Budget Supplémentaire de la Commune voté le 30 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une participation départementale au titre du « Fonds d'Initiative Cantonale » (FIC) 2023, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de végétalisation de cours d'écoles,

- de s'engager à prendre en charge le complément de financement dans le cas où la participation du Conseil Départemental du Var serait inférieure au montant de la subvention sollicitée,

- de s'engager à préfinancer le programme opérationnel prévisionnel susmentionné,

- de solliciter du Conseil Départemental du Var, l'autorisation, à titre dérogatoire, de commencer les travaux du programme susmentionné avant que ce dernier n'ait pu statuer compte tenu de l'intérêt de mener à terme certains projets dans les plus brefs délais,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental du Var au titre du "Fonds d'Initiative Cantonale" 2023, au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un programme de végétalisation de cours d'écoles

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1208607 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1208607-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207187-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/431/S

Objet : Approbation et signature avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale d'un avenant n°1 à la convention de transfert de gestion de la crèche et du multi-accueil Lamalgue

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Par délibération n°2022/184/S du 20 mai 2022, le Conseil Municipal a signé avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) une convention de transfert de gestion à la Ville de Toulon du bâtiment abritant la crèche et le multi-accueil Lamalgue.

Le terme de cette convention est initialement fixé au 31 juillet 2024. Il est prévu qu'elle peut être prorogée pour une durée d'un an dans la limite de trois prorogations de manière à ce que le terme de la convention n'excède pas le 31 juillet 2027.

La CNMSS a souhaité pérenniser ce transfert de gestion en proposant de modifier, par le présent avenant, la rédaction de l'article 5 de la convention initiale relatif à la durée.

Le terme de la convention est ainsi fixé au 31 juillet 2028 et sera tacitement reconduite, sauf résiliation, à son échéance, pour une durée de cinq années

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : AFFAIRES JURIDIQUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-3 à L2123-6 et R2123-9 à R2123-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2022/184/S du 20 mai 2022 autorisant la signature de la convention de transfert de gestion du bâtiment dépendant du domaine public de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale,

Vu la demande de prolongation de la durée de cette dernière,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que la prolongation de la durée de la convention de transfert de gestion permet à la commune de pérenniser ses actions sur la crèche et le multi-accueil Lamalgue.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion et de fixer au 31 juillet 2028 le terme de celle-ci avec possibilité de reconduction tacite pour cinq années supplémentaires,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale l'avenant n°1 à la convention de transfert de gestion de la crèche et du multi-accueil Lamalgue,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/431/5

Acte à classer

lmc1207187

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST: **ASCL_1_2023-07-07T10-50-44.00** (MI246241783)

Identifiant unique de l'acte : **083-218301372-20230630-lmc1207187-DE** (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : **Approbation** et signature avec la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale d'un **avenant** n.1 à la convention de **transfert** de gestion de la crèche et du **multi-accueil** Lamalgue



Nature de l'acte : **Délibération**

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres **domaines** de compétences des communes

Acte : **99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207187-DE-1-1_1.PDF** Multicanal : Non

Pièces jointes :

[99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207187-DE-1-1_2.PDF](#)

Type PJ : **99_DE** - Délibération

Groupe **émetteur** de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:57

Par **MANA ID Sophie**

Par **MANA ID Sophie**

01.3.01.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207085-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/432/S

Objet : Approbation et signature d'un protocole transactionnel avec la société COLAS FRANCE afin de régler de manière définitive le litige né de la clôture du marché public n°2013RL185 porté par la société COLAS FRANCE devant le Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends en matière de Marchés Publics de Marseille

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilién LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Par un marché public n°2013RL185 signé le 4 décembre 2013, la Ville de Toulon a confié au groupement composé des entreprises COLAS Midi-Méditerranée (aux droits de laquelle vient la société COLAS France), mandataire et SPORTIELLO BATIMENT SAS, le marché public de travaux de requalification du centre ancien, comprenant une tranche ferme pour la requalification de la rue Ferdinand Pelloutier et de ses abords, et 11 tranches conditionnelles.

Les conditions d'exécution des travaux ont connu de nombreuses modifications (notamment en terme de phasage et de planning).

L'exécution financière de ce marché a également été impactée en raison d'une clause de révision des prix qui s'avérait pour la société COLAS inadaptée.

La société COLAS a ainsi remis un projet de décompte final le 30 septembre 2021 accompagné d'une demande de rémunération complémentaire et d'une demande de remise gracieuse faisant apparaître un solde total de 38 559,21 € TTC.

La Ville a rejeté l'ensemble des demandes de la société et a intégré la totalité de la révision négative prévue initialement, faisant apparaître un solde négatif de 486 010,46 € TTC (le montant définitif du marché a été fixé à 4 560 673,51 € TTC soit 5 046 683,97 € relatif au montant des travaux exécutés – 486 010,46 €).

La société COLAS a signé avec réserves ce décompte général et a présenté un mémoire en réclamation le 17 décembre 2021 qui a été rejeté implicitement par la Ville.

Par une requête déposée le 19 juillet 2022 au secrétariat du Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends en matière de Marchés Publics de Marseille (CCRA), la société COLAS sollicitait un avis sur les sommes à intégrer au décompte général du marché et sur la fixation du solde de ce décompte à la somme de 38 559,21 € TTC.

Dans le cadre de cette requête, le CCRA a mis en œuvre une procédure de médiation entre la Ville de Toulon et la société COLAS.

Sous son égide, les parties ont pu exposer chacune leurs positions et il s'est avéré que certains éléments invoqués par la société COLAS à l'appui de sa requête devaient être pris en compte par la Ville dans la recherche d'une solution amiable (notamment une formule de révision des prix qui n'était pas adaptée au marché et des difficultés d'exécution des travaux en raison de nombreuses interruptions à la demande de la Commune notamment).

Suite à la réunion de travail en présence des parties et de Monsieur le Rapporteur au CCRA qui s'est tenue le 5 janvier 2023 ainsi qu'aux nombreux échanges entre les parties, la commune et la société COLAS ont trouvé un accord conduisant à fixer à la somme de – 421 772 € TTC la révision négative au lieu de la révision contractuelle de – 486 010,46 € TTC. De cette somme sera déduit les frais liés aux difficultés d'exécution du marché à savoir :

- 129 230,64 € TTC au titre de la rémunération des installations de chantier maintenues pendant 24 mois supplémentaires,
- 31 647,60 € TTC au titre de la rémunération des mises en service supplémentaires liées aux interruptions de travaux,
- 31 824 € TTC au titre de la rémunération complémentaire des frais relatifs au conducteur de travaux.

Le solde négatif du marché de travaux que la société COLAS devra verser à la commune est ainsi fixé à la somme de 229 069,76 € TTC au lieu des 486 010,46 € fixé initialement. Les parties renoncent par le présent protocole transactionnel à toute action ou instance au titre du règlement des comptes du marché.

Le CCRA s'est réuni le 11 mai 2023 et n'a pas émis d'observations quant à cet accord.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : CONTENTIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Justice Administrative,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil relatifs à la transaction,

Vu la requête de la société COLAS enregistrée le 19 juillet 2022 au secrétariat du Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends en matière de Marchés Publics de Marseille,

Vu le rapport de M. Gilles FEDI, Magistrat rapporteur de l'affaire devant le Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différends qui considère que cet accord ne constitue pas un avantage indu ou une libéralité de la part de la Commune et qui propose de fixer à 229 069,76 € TTC le solde négatif du marché,

Vu l'avis favorable de ce Comité,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant l'accord entre les parties tendant à fixer à la somme de 229 069,76 € TTC la révision négative du marché n°2013RL185 que la société COLAS France venant au droit de la société COLAS Midi-Méditerranée sera tenue de verser à la Commune,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à signer un protocole de médiation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'accord de transaction avec la Société COLAS France venant aux droits de la société COLAS Midi-Méditerranée,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération,

- de dire que le solde négatif du marché de travaux n°2013RL185 que la Société COLAS doit verser à la Ville de Toulon est fixé à la somme de 229 069,76 € TTC,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions et signer tout acte tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



2023/432/S

Acte à classer

lmc1207085

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : **ASCL_1_2023-07-07T10-50-48.00** (MI246241785)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207085-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : **Approbation** et signature d'un protocole transactionnel avec la société COLAS FRANCE afin de régler de manière **définitive** le litige né de la clôture du marché public n.2013RL185 porté par la société COLAS FRANCE devant le Comité Consultatif de **Règlement Amiable** des Différends en matière de Marchés Publics de Marseille



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207085-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207085-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:57

Par **MANA ID Sophie**

Par **MANA ID Sophie**



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1204683-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/433/S

Objet : Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un marché public de travaux de création ou de rénovation des aires de jeux d'enfants de la Ville de Toulon et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Les travaux seront réalisés et répartis de la manière suivante :

* La Ville de Toulon :

- les écoles,
- les établissements de la petite enfance, ils seront réalisés au mois d'août et lors de la dernière semaine de décembre,
- les centres aérés, ils seront réalisés hors la journée du mercredi et hors vacances scolaires,
- les jardins et espaces publics de la Ville.

* La Métropole TPM :

- les espaces public métropolitains.

Le groupement est rendu nécessaire par le fait que ces travaux de création ou de rénovation des aires de jeux d'enfants s'exécutent sur des espaces relevant à la fois de la compétence de la Commune et de la Métropole. La solution du groupement simplifie la mise en place, la gestion et le suivi des travaux de création ou de rénovation des aires de jeux d'enfants.

Un même titulaire permet d'avoir une ligne esthétique et harmonieuse qui s'intègre aux différents styles d'architectures de l'ensemble du territoire communal et métropolitain toulonnais. De plus, le recours à deux marchés distincts entraînerait un surcoût financier important.

Ainsi, dans le cadre d'une harmonisation esthétique et d'une rationalisation des coûts, la Métropole TPM et la Ville de Toulon ont décidé de constituer un groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est celle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En application des dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par ledit Code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement gère l'exécution du marché selon les modalités fixées par la convention constitutive.

Il est notamment chargé de :

- transmettre au contrôle de légalité et notifier la présente convention signée aux autres membres du groupement,
- recueillir et synthétiser les besoins des adhérents,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises en ses pièces techniques, financières et administratives en collaboration avec la Commune de Toulon,
- procéder aux opérations de mise en concurrence,
- répondre aux questions des candidats,
- rédiger le rapport d'analyse des offres en collaboration avec la Commune de Toulon,
- organiser la Commission d'Appel d'Offres,
- informer les candidats non retenus,
- faire paraître les avis d'attribution,

- signer le marché au nom des membres du groupement et le transmettre au contrôle de légalité,
- notifier le marché au nom des membres du groupement,
- représenter le groupement en cas de contentieux lié à la procédure de passation du marché.

Chaque membre du groupement gère l'exécution intégrale de son marché.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché est établi pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

La technique particulière d'achat utilisée est celle de l'accord-cadre à bon de commandes.

Les masses financières annuelles sont réparties entre la Ville de Toulon et la Métropole de la façon suivante :

- Commune de Toulon :

Montant annuel minimum : 100 000 € HT – 120 000 € TTC

Montant annuel maximum : 400 000 € HT – 480 000 € TTC

- Métropole TPM (Antenne Toulon/ Le Revest) :

Montant annuel minimum : 50 000 € HT – 60 000 € TTC

Montant annuel maximum : 200 000 € HT – 240 000 € TTC

Le montant total estimatif pour la durée totale du marché est de 280 304 € HT soit 336 364,80 € TTC.

Le montant estimatif du marché est réparti entre la Ville de Toulon et la Métropole TPM de la manière suivante :

- Commune de Toulon : 186 869,33 € HT soit 224 243,19 € TTC

- Métropole TPM (Antenne Toulon/ Le Revest) : 93 434,67 € HT soit 112 121,60 € TTC

Il convient donc, d'approuver le groupement de commandes constitué avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, d'accepter les termes de la convention constitutive établie en application des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique telle qu'annexée à la présente délibération, de décider d'adhérer au groupement et de signer la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2113-6 qui précise qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Ville de Toulon et la Métropole TPM dans le cadre des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique et d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon à signer la convention constitutive du groupement en vue de la conclusion d'un marché de travaux de création ou de rénovation des aires de jeux d'enfants situés sur le territoire municipal et métropolitain toulonnais,

- d'autoriser le coordonnateur à signer le marché passé pour le compte de chaque membre du groupement,

- de dire que les dépenses sont prévues au budget communal 2023,

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Acte à classer

lmc1204683

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-50-52.00 (MI246241786)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1204683-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : **Groupement** de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue de la conclusion d'un marché public de travaux de création ou de rénovation des aires de jeux d'enfants de la Ville de Toulon et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée



Date de décision : 30/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1204683-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1204683-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID SophiePar MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207450-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/434/S

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Toulon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Modification de la délibération n°2020/19/S du 12 juin 2020

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Suite à l'élection de Madame Josée MASSI, comme Maire de Toulon le 3 mai 2023, il convient de modifier la délibération n°2020/19/S du 12 juin 2020 en procédant à la désignation d'un nouveau suppléant, représentant de la Ville de Toulon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Aux termes de l'article L2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous pouvons décider à l'unanimité de procéder à cette désignation à mains levées, étant donné qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose ici le vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire de Toulon Provence Méditerranée du 14 février 2002 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC),

Vu la délibération n°14/06/78 du 19 juin 2014 fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à deux membres par communes (un titulaire et un suppléant),

Vu la délibération n°2020/19/S du 12 juin 2020

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que, suite à l'élection de Madame Josée MASSI en tant que Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2023,

Au vu des candidatures enregistrées en tant que suppléant :
- Madame Geneviève LEVY.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la délibération n°2020/19/S du 12 juin 2020,
- de procéder à la désignation des représentants de la Ville à mains levées,
- de désigner Madame Geneviève LEVY, en tant que suppléant,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix et le Conseil Municipal

- DECIDE à l'unanimité de voter à mains levées,

- DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



2023/434/S

Acte à classer

lmc1207450

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-50-56.00 (MI246241787)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207450-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation des **représentants** de la Ville de Toulon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Modification de la **délibération** n.2020/19/S du 12 juin 2020

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants

Acte : 99_DF-083-218301372-20230630-lmc1207450-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:50

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207481-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/435/S

Objet : Désignation des représentants de la Ville de Toulon au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de la Ville - Modification de la délibération n°2020/42/S du 26 juin 2020

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héliène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Suite à l'élection de Madame Josée MASSI comme Maire de Toulon le 3 mai 2023, il convient de modifier la délibération n°2020/42/S du 26 juin 2020 et de procéder à la désignation des représentants de la Ville de Toulon au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Il convient de désigner Madame Manon FORTIAS, en remplacement de Madame Josée MASSI au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

- école maternelle et école élémentaire de la Beaucaire,
- école maternelle et école élémentaire de la Cité des Pins.

Aux termes de l'alinéa 4 de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous pouvons décider à l'unanimité de procéder à cette désignation à mains levées, étant donné qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose ici le vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu le Code de l'Education et notamment son article D411-1,

Vu la délibération n°2020/42/S du 26 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que suite à l'élection de Madame Josée MASSI comme Maire de Toulon le 3 mai 2023, il convient de procéder à son remplacement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de la Ville, par Madame Manon FORTIAS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la délibération n°2020/42/S du 26 juin 2020,
- de procéder à la désignation des représentants de la Ville à mains levées,
- de désigner Madame, Manon FORTIAS, en tant que représentant de la Ville de Toulon au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires suivantes :
 - école maternelle et école élémentaire de la Beaucaire,
 - école maternelle et école élémentaire de la Cité des Pins,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix et le Conseil Municipal

- DECIDE à l'unanimité de voter à mains levées,
- DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/435/S

Acte à classer

lmc1207481

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-00.00 (MI246241788)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207481-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation des **représentants** de la Ville de Toulon au sein des **conseils** des écoles **maternelles** et élémentaires de la Ville - **Modification** de la délibération n.2020/42/S du 26 juin 2020

Date de décision : **30/06/2023**



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et **vie politique**
5.3. **Designation** de **representants**

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207481-DE-1-1_1.PDF Multicanaal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de **réception**

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 11:01

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207473-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/436/S

Objet : Désignation du représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Association Saint-Maur - Abrogation de la délibération n°2020/58/S du 26 juin 2020

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	55
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	4
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Suite à l'élection de Madame Josée MASSI, comme Maire de Toulon le 3 mai 2023, il convient d'abroger la délibération n°2020/58/S du 26 juin 2020 et de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'Association Saint-Maur.

Aux termes de l'alinéa 4 de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, nous pouvons décider à l'unanimité de procéder à cette désignation à mains levées, étant donné qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose ici le vote à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

Vu la délibération n°2020/58/S du 26 juin 2020 désignant le représentant de la Ville au sein de l'Association Saint-Maur,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger la délibération n°2020/58/S du 26 juin 2020, suite à l'élection de Madame Josée MASSI en qualité de Maire lors de la séance du 3 mai 2023, et de désigner un nouveau représentant de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n°2020/58/S du 26 juin 2020,
- de procéder à la désignation du représentant de la Ville à mains levées,
- de désigner Madame Manon FORTIAS en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Association Saint-Maur,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix et le Conseil Municipal

- DECIDE à l'unanimité de voter à mains levées,

- DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



Acte à classer

lmc1207473

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-03.01 (MI246241789)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207473-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation du représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Association Saint-Maur - Abrogation de la délibération n.2020/58/S du 26 juin 2020

30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

Acte : 99 DE-083-218301372-20230630-lmc1207473-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/07/23 à 10:51

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 07/07/23 à 10:51

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 11:01



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1205487-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/437/S

Objet : Approbation de la participation financière de la Ville à Toulon Habitat Méditerranée pour une opération de construction neuve de 15 logements locatifs sociaux dénommée "Le Gasquet 2" 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	4

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Mohamed MAHALI

Toulon Habitat Méditerranée a sollicité, le 23 mars 2023, le soutien financier de la Ville de Toulon au titre des aides à l'habitat pour l'opération de construction neuve dénommée « Le Gasquet 2 » sise 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon.

Ce programme sur la parcelle BE N°0096 d'une superficie de 484 m² consiste en la création de 15 logements locatifs sociaux (dont 11 PLUS et 4 PLAI) et 15 places de stationnement en rez-de-chaussée.

Cette construction en R+5, avec une seule cage d'escalier, comportera 7 T2, 4 T3, 3 T4 et 1 T5.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Prix de revient TTC prévisionnel	Ville	TPM	Etat	Prêt CDC	Prêt bonifié Action Logement	Fonds propres
2 327 999 €	300 000 €	45 000 €	47 200 €	1 530 000 €	280 000 €	125 799 €

La Ville souhaite s'engager à soutenir ce projet aux côtés des autres partenaires par une participation de 300 000 €, celle-ci s'inscrivant dans la politique générale d'aide à la production de logements sociaux.

Ces logements seront comptabilisés à l'inventaire des logements sociaux et la subvention sera déduite des pénalités dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.

Cette subvention sera ventilée selon les modalités suivantes :

- 30% sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux,
- 60% sur justification des 50% du règlement des factures des travaux,
- 10% sur présentation des procès-verbaux de réception des travaux.

Compte tenu du caractère non définitif du prix de revient prévisionnel, si un différentiel était constaté par rapport au prix figurant au décompte général et définitif dont nous ne pouvons présumer du montant, la ville se réserve le droit de revoir à la baisse ses aides dans le respect du montant de son intervention sur l'opération financière concernée.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : POLITIQUE DE LA VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L301-2 et L301-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatifs à la politique en matière d'habitat,

Vu la délibération n°2022/269/S du 22 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'Attractivité - Volet Habitat »,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement relatif à la production de 15 logements sociaux présenté par Toulon Habitat Méditerranée pour l'opération de construction neuve dénommée « Le Gasquet 2 » sise 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser la Ville de Toulon à subventionner cette production de logements sociaux à hauteur de 300 000 € et selon l'échéancier ci-dessus énoncé,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus sur l'autorisation de programme H7220 « Développement de l'attractivité - volet habitat », chapitre 204 "subventions d'équipement versées" du Budget Principal 2023 et suivants,

- d'autoriser Madame Geneviève LEVY, 2^{ème} Adjoint au Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. MAHALI sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

M. CAVANNA, M. MORENO, Madame FORTIAS et Madame le Maire ne participent pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

ABSTENTION de Mme ROUSSEL

POUR M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/437/S

Acte à classer

lmc1205487

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-07.00 (MI246241791)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1205487-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation de la participation financière de la Ville à Toulon Habitat Méditerranée pour une opération de construction neuve de 15 logements locatifs sociaux dénommée "Le Gasquet 2" 527, avenue Joseph Gasquet à Toulon



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1205487-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/07/23 à 10:51

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 07/07/23 à 10:51

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:57



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207166-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/438/S

Objet : Renonciation de la Commune de Toulon à l'exercice du droit d'acquérir un bien vacant et sans maître, au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a été saisie au sujet du statut de la voie dénommée Impasse Brémond.

Suite à une enquête foncière, l'expert a conclu que cette voie, répertoriée comme voie privée ouverte à la circulation publique, n'a pas de propriétaire identifié, elle doit alors être considérée comme un bien vacant et sans maître.

Cette voie desservant l'école élémentaire du Polygone, il est important pour la collectivité d'en avoir la maîtrise foncière.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de recourir à la procédure des biens vacants et sans maître, laquelle relève de la compétence de la Ville.

Cependant, la compétence voirie étant métropolitaine, il appartient à la Métropole Toulon Provence Méditerranée de mener cette procédure.

Ainsi, en application de l'article 713 du Code Civil, la Commune de Toulon doit renoncer expressément à l'exercice de la procédure de biens vacants et sans maître sur cette parcelle, et ce au profit de la Métropole qui conduira la procédure.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que le statut de la voie dénommée impasse Brémond doit être régularisé,

Considérant que la Commune n'est pas compétente en matière de voirie et que l'article 713 du Code Civil lui permet de renoncer à exercer ses droits d'acquisition d'un bien vacant et sans maître,

Considérant qu'il y a lieu de renoncer à ce droit au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour ce qui concerne l'impasse Brémond.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que la Commune de Toulon renonce à l'exercice de ses droits d'exercer la procédure de biens vacants et sans maître sur la voie dénommée impasse Brémond, au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/438/S

Acte à classer

lmc1207166

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-10.00 (MI246241792)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207166-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Renonciation de la Commune de Toulon à l'exercice du droit d'acquérir un bien vacant et sans maître, au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences

30/06/2023



Certifié Conforme
Date de décision :

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207166-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie

02.2.22



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207502-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/439/S

Objet : Signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage de câbles souterrains de basse tension sur la parcelle cadastrée section BP n°525 sise Impasse DESPREZ

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Amaury CHARRETON

La Ville de Toulon est propriétaire indivis de la parcelle cadastrée section BP n°525 sise Impasse DESPREZ.

Cette parcelle, issue du domaine privé de la Commune, est une voie en indivision avec M. BONIFACCINO, desservant une parcelle communale et un lotissement.

Enedis a sollicité la Ville pour conclure une convention de servitude afin de passer des câbles souterrains de basse tension.

Au titre de cette servitude, ENEDIS :

- établira à demeure dans une bande de 3m de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 20m ainsi que ses accessoires,
- établira si besoin des bornes de repérage sans coffret,
- effectuera l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leurs poses ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- utilisera les ouvrages désignés ci-dessus et réalisera toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Dès lors, au titre de cette servitude, Enedis ou ses entrepreneurs dûment accrédités seront autorisés à pénétrer sur la propriété communale.

Le Pôle d'Evaluation Domaniale a estimé cette servitude à 1 €.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Oùï l'exposé de Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire : PROPRIETES FONCIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L2122-21 & 22, et suivants se rapportant aux pouvoirs respectifs du Conseil Municipal et du Maire en matière d'acquisitions immobilières,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 257 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 15 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section BP n°525 à l'impasse DESPREZ,

Considérant qu'Enedis sollicite la Ville pour conclure une convention de servitudes de passage de câbles souterrains de basse tension.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de servitude avec Enedis pour le passage de câbles souterrains de basse tension sur la parcelle cadastrée section BP n°525 sise Impasse DESPREZ pour un montant de 1 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. CHARRETON sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/439/S

Acte à classer

lmc1207502

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-14.00 (MI246241793)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207502-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la convention de **servitude** avec ENEDIS pour le passage de câbles souterrains de **basse tension** sur la parcelle cadastrée section BP n.525 sise **Impasse DESPREZ**



Date de décision : 30/06/2023

Nature de l'acte : **Délibération**

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207502-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207502-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par **MANA ID Sophie**

Par **MANA ID Sophie**

03. 1. 01.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1206537-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/440/S

Objet : Attribution de subventions à 4 associations culturelles de la Ville de Toulon et signature d'un avenant à intervenir à la convention de subvention avec l'association ESCOLO DE LA TARGO

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Ville de Toulon mène une politique de soutien et de développement de la vie culturelle en direction des associations dont les activités sont liées notamment aux spectacles vivants et à l'organisation de festivals (théâtre, danse, chant, musiques classiques, anciennes et contemporaines), aux arts visuels (arts plastiques, cinéma, audiovisuel), aux activités socioculturelles, au soutien à la création artistique, ou bien en direction de sociétés savantes.

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel de la vie culturelle à Toulon. Ces associations, par leurs programmations et leurs actions envers les toulonnais, constituent des points d'ancrage de la vie culturelle dans la Ville, participent à la cohésion sociale et favorisent le développement économique et l'attractivité touristique du territoire.

Dans ce cadre et suite à leurs sollicitations, la Ville de Toulon souhaite soutenir les demandes des associations suivantes pour un montant total de 11 700 €, au titre de la politique culturelle :

Nom de l'association (numéro de dossier)	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2023	N° engagement
Sociétés savantes				
ACADEMIE DU VAR (2468)	001143	8 000 €	Fonctionnement global de l'Académie	P800020407
ESCOLO DE LA TARGO (2433)	001408	1 200 €	Animations sur le marché du Cours Lafayette	P800020408
Spectacles vivants et festivals (théâtre / danse / chant / musiques classiques et anciennes / musiques contemporaines)				
CLAIR MATIN (2448)	001382	1 500 €	Fonctionnement global de la chorale	P800020409
ORCHESTRE D'HARMONIE TOULON VAR MEDITERRANEE (2445)	062726	1 000 €	Fonctionnement global de l'ensemble musical	P800020410
TOTAL		11 700 €		

Concernant l'association ESCOLO DE LA TARGO, suite au Conseil Municipal du 24 février 2023, une convention de subvention a été conclue au titre de la valorisation de prestations accordées en nature (mise à disposition de locaux valorisée à 23 400 €) et d'une subvention de 3 000 € accordée pour la programmation des activités de l'association dans son local. Ainsi, il convient de conclure un avenant à cette convention afin d'intégrer cette subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire : CULTURE,

Vu les demandes de subvention formulées par les associations,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre II consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions à 4 associations culturelles de la Ville de Toulon selon le détail exposé ci-dessus, pour un montant total de 11 700 €,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer un avenant à la convention de subvention 2023 avec l'association ESCOLO DE LA TARGO,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023,

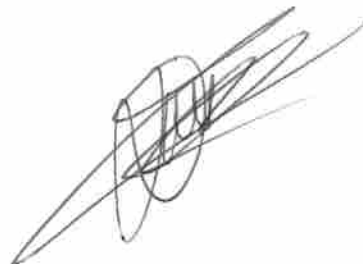
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Acte à classer

2023/440/S

Imc1206537

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-20.00 (MI246241797)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-Imc1206537-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution de subventions à 4 associations culturelles de la Ville de Toulon et signature d'un avenant à intervenir à la convention de subvention avec l'association ESCOLO DE LA TARGO



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-Imc1206537-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1206537-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID SophiePar MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1206692-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/441/S

Objet : Attribution de subventions à 4 associations au titre de la solidarité

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	1

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Dans le cadre de sa politique menée au titre de la Solidarité, la Ville de Toulon développe une politique de soutien en faveur des associations locales œuvrant dans ce domaine.

Cet accompagnement permet aux associations de développer et pérenniser certaines activités, de mener des projets et de mettre en place de nouvelles actions.

Ainsi, il est proposé d'attribuer de subventions aux associations suivantes pour un montant total de 5 100 € :

Associations bénéficiaires	Montant	Description de l'activité pour 2023	N° engagement	N° Tiers
Association Développement de Psychiatrie de Secteur (ADPS) - 2431	1 100 €	Insertion sociale des patients psychiatriques dans la société	P8000000046	050014
Association des Familles et Amis des résidents de Bastide Bonnetières - 2442	500 €	Améliorer le quotidien des résidents de l'EHPAD Bastide Bonnetières	P8000000047	068886
Association Familiale Laïque Transition (AFLT) - 2149	3 000 €	Maison Régionale d'aides aux femmes et familles victimes de violences conjugales et intrafamiliales « Françoise Giroud »	P8000000049	049176
Vinogradoff - Centre de danse - 2439	500 €	Diminution de la cotisation et du coût des cours de danse pour les personnes en situation de handicap	P8000000048	068148
Total	5 100 €			

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Madame Dominique ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire : ACTIONS SOCIALES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 4 associations listées ci-dessus, au titre de la Solidarité, pour un montant total de 5 100 €,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame BRUNEL ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/441/S

Acte à classer

lmc1206692

1 2 3 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-25.00 (MI246241805)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1206692-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Attribution de subventions à 4 associations au titre de la solidarité**Date de décision :** 30/06/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Acte :** 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1206692-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID SophiePar MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1205960-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/442/S

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	1
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

ABSENTS :

Monsieur Mohamed MAHALI

Par délibération n°2015/339/S du 17 décembre 2015, la Ville a lancé une campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2016-2018. Cette campagne, renommée « Campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021 » a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2023 par délibération n°2022/285/S du 22 décembre 2022.

Pour le bénéficiaire suivant, la subvention prévisionnelle a déjà été engagée. Cependant au regard des factures définitives, il est nécessaire d'engager un montant complémentaire :

Bénéficiaire	Code Tiers	Adresse immeuble	Coût initial des travaux	Montant initial de la subvention	Coût actualisé des travaux	Montant actualisé de la subvention
Sun Immobilier	053155	70, Cours Lafayette	70 144,50 €	11 299,37 €	65 051 €	11 976,10 €

Le montant total des travaux est moins cher mais la subvention est plus conséquente pour les raisons suivantes :

- le dossier de subvention a été ouvert en 2017 mais un nouveau Maître d'Œuvre a été désigné tardivement suite à la défaillance du premier, ce qui a légèrement modifié le cahier des charges,

- le montant total des travaux subventionnés qui était de 32 689,50 € en 2017 est passé à 35 096 € en 2021 suite à une actualisation des prix d'où un complément de subvention de 676,73 €.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'Autorisation de Programme n°AP 2012-B8246 « Campagne de ravalements de façades ».

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire : ECOLOGIE URBAINE,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Livre III consacré aux finances communales,

Vu la lettre circulaire préfectorale du 10 septembre 1978 à Messieurs les Maires du département leur demandant d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'inscription éventuelle de leur commune sur la liste prévue à l'article L132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°78/693/S du 24 juin 1978 saisissant le préfet afin d'appliquer sur le territoire de la Commune, les dispositions de l'article 81 de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 1979 rendant applicable pour la Commune de Toulon, les dispositions de l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2015/339/S du 17 décembre 2015 lançant une nouvelle campagne de ravalements de façades obligatoire pour la période 2016-2018,

Vu la délibération n°2018/82/S du 29 mars 2018 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2018,

Vu la délibération n°2018/218/S du 27 septembre 2018, attribuant une subvention au syndic de la copropriété de l'immeuble sis 70, Cours Lafayette,

Vu la délibération n°2019/152/S du 28 juin 2019 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2019,

Vu la délibération n°2019/291/S du 18 décembre 2019 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020/271/S du 17 décembre 2020 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu la délibération n°2021/306/S du 17 décembre 2021 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2022, et la renommant « Campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021 »,

Vu la délibération n°2022/285/S du 22 décembre 2022 prorogeant la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2018 jusqu'au 31 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'attribuer un montant complémentaire de subvention au bénéficiaire mentionné dans le tableau ci-dessus, pour un montant de 676,73 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du Budget Principal 2023,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

M. MAHALI sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
ABSTENTION de Mme ROUSSEL
POUR M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/442/S

Acte à classer

lmc1205960

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-30.00 (MI246241807)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1205960-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [99 DE-083-218301372-20230630-lmc1205960-DE-1-1_1.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par [MANA ID Sophie](#)

Par [MANA ID Sophie](#)

11.2.01



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1205551-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/443/S

Objet : Signature de la convention relative aux modalités de coopération entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Toulon dans le cadre de l'accueil temporaire d'urgence

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Résidence Autonomie La Ressence accueille des personnes de plus de 60 ans, vivant seules ou en couple, valides (GIR 5 ou 6) ou dont l'autonomie permet l'accueil au sein d'une résidence non médicalisée.

L'établissement, en partenariat et sous l'autorisation de la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental du Var, développe un accueil temporaire dans le cadre d'un projet expérimental.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon et la Ville de Toulon souhaitent développer un partenariat d'hébergement dans le cadre du secours communal et de la procédure de mise en sécurité d'urgence avec interdiction provisoire d'habiter.

Le CCAS par l'intermédiaire de La Résidence Autonomie La Ressence s'engage à proposer dans ce cadre un studio aménagé et équipé sous réserve de disponibilité du logement.

La Ville de Toulon par l'intermédiaire du Service Risques Urbains et Habitat sollicitera ponctuellement des hébergements pour une durée de séjour :

- de 1 à 10 jours ouvrés maximum (et au-delà sur enquête sociale au cas par cas, autant que de besoin) dans le cadre du secours communal, en application de la délibération de la Ville de Toulon du 21 décembre 2006,

- indéterminée dans le cadre d'une situation de mise en sécurité d'urgence avec interdiction d'habiter.

Le Service Risques Urbains et Habitat s'engage à respecter le cadre de cette convention et à financer les frais d'hébergement pour la personne accueillie.

L'accueil temporaire est une solution d'hébergement pour les personnes âgées de plus de 60 ans attestant d'une autonomie relative (GIR 5 ou 6) et/ou d'une possibilité de maintien « à domicile » via des services d'aide à domicile (les appartements des résidences autonomie étant considérés comme des domiciles à part entière).

La résidence permettra l'admission de la personne à n'importe quelle heure 7 jours sur 7 et 24h sur 24 en fonction de la disponibilité du logement temporaire.

Le tarif d'hébergement est fixé à 32,44 € par jour en 2023. Ce tarif est évolutif et fixé par le Conseil Départemental chaque année par arrêté.

Le coût des repas pris au sein de la résidence restera à la charge de la personne accueillie au tarif résident.

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

Son renouvellement sera possible et conditionné à l'accord de pérennisation d'un accueil temporaire au sein de la Résidence Autonomie La Ressence après cette période d'expérimentation.

Toute modification de la convention fera l'objet de la signature d'un avenant entre les parties et pourra faire l'objet d'une dénonciation par ces dernières dans le respect d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 11ème Adjoint au Maire : HABITAT DURABLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Citoyenne et Solidarité du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention relative aux modalités de coopération avec le Centre Communal d'Action Sociale,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 "charges à caractère général" (pour l'hébergement secours communal) et au chapitre 454111 "Travaux effectués d'office" (pour l'hébergement procédure de mise en sécurité) du Budget Principal 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.


Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



2023/443/S

Acte à classer

lmc1205551

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : **ASCL_1_2023-07-07T10-51-34.00 (MI246241811)**

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1205551-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la convention relative aux modalités de **coopération** entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Toulon dans le cadre de l'accueil temporaire d'urgence



Certifié Conforme Date de décision :

30/06/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1205551-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1205551-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par **MANA ID Sophie**

Par **MANA ID Sophie**

11.5.01.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 03 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207740-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 03/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/444/S

Objet : Signature de la convention de reversement des recettes SMS à la société PayByPhone

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

La Ville de Toulon a confié les prestations de dématérialisation des titres de paiement dans le secteur du stationnement à la société PayByPhone. Il s'agit de paiements effectués à distance par carte bancaire de manière sécurisée et cryptée, depuis un smartphone (iPhone, Android), téléphone ou encore par internet.

En parallèle, depuis le 1^{er} janvier 2023, la société PayByPhone propose aux usagers de cette application un certain nombre de services optionnels et payants qui viennent en complément du coût du stationnement : alerte SMS avant la fin du ticket ou alerte SMS de confirmation de la prise de ticket.

Le règlement global du stationnement et des services optionnels est crédité sur le compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) du régisseur pour le compte de la régie mixte Fourrière-Stationnement.

Toutefois, si les recettes perçues par le stationnement reviennent à la Ville, le prix des services ainsi proposés doit être reversé à PayByPhone.

Dans ce cadre, une convention prévoyant les conditions et les modalités de reversement, par l'intermédiaire du régisseur, des sommes perçues au titre des recettes SMS, doit être conclue entre la Ville et la société PayByPhone.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le projet de convention figurant en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire :
STATIONNEMENT EN SURFACE,

Vu la loi du 06 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Action Territoriale et Proximité du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention conclue entre la Ville et la société PayByPhone, prévoyant les modalités et conditions de reversement, à la société PayByPhone, des recettes SMS dans le cadre du paiement du stationnement à distance,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



2023 / 6 6 6 6 6

Acte à classer

lmc1207740

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-03T16-11-14.00 (MI246116162)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207740-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la convention de reversement des recettes SMS à la société PayByPhone

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de **competences** des communes

Acte : [99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207740-DE-1-1_1.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207740-DE-1-1_2.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/07/23 à 16:11

Date 03/07/23 à 16:11

Date 03/07/23 à 16:18

Par [MANA ID Sophie](#)

Par [MANA ID Sophie](#)



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207238-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/445/S

Objet : Attribution de subventions à 4 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2022-2023 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention passé avec l'association Rugby Club Toulonnais

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	2

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2022/2023.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions au titre du Budget 2023, affectées à la saison 2022-2023, aux 4 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	engagements
ANCIEN PRO DU SPORTING (2472)	1500 €	Organisation de match de gala le 11 juin 2023	69326	P800180286
RUGBY FAUTEUIL TPM (2142)	4000 €	6 ^{ème} édition de la Méditerranée Cup les 28 et 29 octobre 2023	64618	P800180287
Rugby Club Toulonnais RCT ASSOCIATION (2493)	25 000 €	Participation aux phases finales du championnat France	1112	P800180289
TOULON VAR SPORT ADAPTE (2494)	1 000 €	Participation aux championnats de France	51844	P800180294
TOTAL	31 500 €			

Concernant l'association Rugby Club Toulonnais, une convention de subvention ayant déjà été conclue pour la saison 2022/2023, il convient de passer un avenant à cette convention afin d'y intégrer cette subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire : SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 4 associations sportives listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2022/2023, pour un montant total de 31 500 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon à signer l'avenant n°1 à la convention de subvention passée avec l'association Rugby Club Toulonnais,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS et M. BONNEFOY ne participent pas au vote.

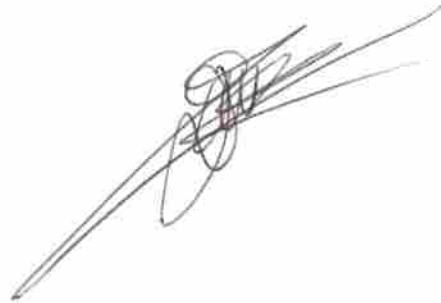
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME

Maire de Toulon



2023/445/S

Acte à classer

lmc1207238

1
En **préparation**
2
En attente retour
Préfecture
3
> AR reçu <
4
Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-41.00 (MI246241813)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207238-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution de subventions à 4 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2022-2023 et signature de l'avenant n.1 à la convention de subvention passé avec l'association Rugby Club Toulonnais



Nature de l'acte : **Délibération**

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207238-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207238-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51
Date 07/07/23 à 10:51
Date 07/07/23 à 10:57

Par **MANA ID Sophie**
Par **MANA ID Sophie**



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/446/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	54
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	5
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	1

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Madame Jade VALLIORGUES, Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour l'année 2023.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € au titre du budget 2023, affectée à la saison 2023-2024, au Rugby Club Toulonnais (RCT) Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT SASP étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville et le bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	N°Tiers	Engagement
RCT SASP (2492)	100 000 €	Organisation d'actions de missions d'intérêt général	037852	P800180285

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'octroyer une subvention de 100 000 € au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle ASP, affectée à la saison sportive 2023-2024,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Madame DEPALLENS ne participe pas au vote.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/446/S

Acte à classer

lmc1207323

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-45.00 (MI246241816)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207323-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1_4.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207323-DE-1-1_5.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie

13.1.03.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207262-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/447/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SPORTING CLUB DE TOULON au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2023/2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 à l'association SPORTING CLUB DE TOULON sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal.

L'aide financière de fonctionnement pour le Sporting Club de Toulon étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	N°Tiers	Engagement
ASSOCIATION SPORTING CLUB DE TOULON (2496)	100 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du football chez les jeunes et développement d'une section féminine	065291	P800180299

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association SPORTING CLUB DE TOULON d'un montant de 100 000 € affectée à la saison sportive 2023-2024,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

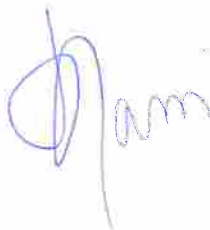
Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/447/S

Acte à classer

lmc1207262

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-51.00 (MI246241819)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207262-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SPORTING CLUB DE TOULON au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-lmc1207262-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-
20230630-lmc1207262-DE-1-
1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-
20230630-lmc1207262-DE-1-
1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-
20230630-lmc1207262-DE-1-
1_4.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-
20230630-lmc1207262-DE-1-
1_5.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie

13.1.06.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207269-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/448/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL ASSOCIATION au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Héliène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2023/2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 à l'association TOULON METROPOLE VAR HANDBALL (TMVH) sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal.

L'aide financière de fonctionnement pour l'association TMVH étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	engagements
ASSOCIATION TOULON METROPOLE VAR HANDBALL (2503)	80 000 €	Aide au fonctionnement pour la pratique du Handball et l'accession au haut niveau	069395	P800180304

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Oùï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL ASSOCIATION, d'un montant de 80 000 €, affectée à la saison sportive 2023-2024,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/448/S

Acte à classer

Imc1207269

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-51-55.00 (MI246241868)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-Imc1207269-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention de fonctionnement à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL ASSOCIATION au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207269-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207269-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207269-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207269-DE-1-1_4.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207330-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/449/S

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison sportive 2023/2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL (TMVH) Société Anonyme Sportive Professionnelle sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal.

L'aide financière de fonctionnement pour le TMVH SASP étant supérieure à 23 000 €, une convention de subvention doit être passée entre la Ville et l'association bénéficiaire.

Nom de l'association	Montant	Objet	N°Tiers	Engagement
TOULON METROPOLE VAR HANDBALL SASP (2469)	60 000 €	Mise en place de missions d'intérêt général auprès des jeunes de Toulon (écoles, quartiers et centres aérés)	068812	P800180303

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 €, affectée à la saison sportive 2023-2024, à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL Société Anonyme Sportive Professionnelle,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de subvention,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/6/6/95

Acte à classer

Imc1207330

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-07-07T10-52-00.00 (MI246241869)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-Imc1207330-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention de **fonctionnement** à TOULON METROPOLE VAR HANDBALL Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2023 affectée à la saison 2023-2024 et signature de la convention de subvention

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : 99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207330-DE-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207330-DE-1-1_2.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207330-DE-1-1_3.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207330-DE-1-1_4.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

99_DE-083-218301372-20230630-Imc1207330-DE-1-1_5.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/23 à 10:51

Date 07/07/23 à 10:52

Date 07/07/23 à 10:57

Par MANA ID Sophie

Par MANA ID Sophie



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207240-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/450/S

Objet : Attribution de subventions à 11 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2023/2024 et signature des conventions de subventions afférentes

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVAR

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon s'est engagée dans une politique financière spécifique au profit des associations et sociétés sportives et souhaite poursuivre son soutien pour la saison 2023/2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions au titre du budget 2023 affectées à la saison 2023-2024 aux 11 associations sportives suivantes sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget communal :

Nom de l'association	Montant	Objet	Tiers	Engagement
ASCM GYMNASTIQUE (2451)	22 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique gymnique et participation aux compétitions de tous niveaux	014572	P800180290
AVIRON TOULONNAIS (2449)	22 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement d'une école d'aviron en mer et en rivière en pratiquant des activités de loisirs et de compétitions	001069	P800180291
CST GYMNASTIQUE (2465)	17 000 €	Aide au fonctionnement pour la pratique de la gymnastique, de la découverte à la compétition	033881	P800180292
PRO PATRIA (2490)	11 500 €	Aide au fonctionnement afin de participer aux différentes compétitions	001105	P800180293
RACING FOOTBALL CLUB DE TOULON (2470)	15 000 €	Aide au fonctionnement et au développement d'une section féminine de football	54205	P800180295
TENNIS CLUB DU LITTORAL (2432)	20 000 €	Aide au fonctionnement et soutien à la pratique sportive	001130	P800180296
TOULON ETUDIANT CLUB (2467)	25 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de l'athlétisme et participation aux championnats de France	001131	P800180297
TOULON TRIATHLON (2458)	20 000 €	Aide au fonctionnement et organisation d'une manifestation sportive « swimrun »	028767	P800180298
TOULON VAR ESCRIME (2482)	16 500 €	Aide au fonctionnement afin de pratiquer et de développer l'escrime sur l'aire toulonnaise	011758	P800180300
UNION SPORTIVE DU MOURILLON (2464)	45 000 €	Aide au fonctionnement et soutien aux compétitions	023834	P800180301
UNION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DE LA MARINE (2477)	22 500 €	Aide au fonctionnement et participation à divers manifestations culturelles et sportives	001136	P800180302 P800020285
TOTAL	237 500 €			

Les projets de conventions de subventions entre la Ville et chacune des associations bénéficiaires sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa deuxième partie, et notamment son livre III consacré aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer des subventions aux 11 associations sportives listées selon le tableau ci-dessus, affectées à la saison sportive 2023/2024, pour un montant total de 237 500 €,

- de dire que les crédits sont inscrits au titre du Budget 2023 « charges de gestion courante » du budget communal,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer les conventions de subvention afférentes,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

2023/450/S

Objet de l'acte :

Attribution de subventions à 11 associations sportives au titre du Budget 2023 affectées à la saison 2023/2024 et signature des conventions de subventions afférentes

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1207240 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1207240-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

23.1.09



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207400-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/451/S

Objet : Adoption du règlement intérieur des activités sportives municipales

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Pratiquer une activité sportive tout au long de la vie contribue au bien être, à la santé et au développement personnel. Le sport porte également des valeurs fondamentales telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et accompagne le « mieux vivre ensemble ».

La Ville de Toulon propose tout au long de l'année des activités sportives pour les enfants, adultes et seniors encadrées par des éducateurs diplômés.

Il convient de définir les modalités d'inscription et de pratique de ces activités municipales proposées aux différents publics pendant les périodes scolaires et de vacances scolaires.

Il est ainsi proposé d'adopter le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur des activités sportives municipales,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/451/S

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** Adoption du règlement intérieur des activités sportives municipales**Date de transmission de l'acte :** 07/07/2023**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2023**Numéro de l'acte :** lmc1207400 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1207400-DE**Date de décision :** 30/06/2023**Acte transmis par :** Sophie MANA ID**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

13.1.08.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207576-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/452/S

Objet : Actualisation des tarifs des activités sportives municipales pour la saison 2023-2024 applicables à compter du 28 août 2023

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Par délibération n°2022/171/S du 22 juillet 2022, la Ville de Toulon a actualisé les tarifs applicables aux activités sportives municipales pour la saison 2022-2023.

Pour la saison sportive 2023-2024, la Ville de Toulon propose de poursuivre sa politique d'actualisation des prix en appliquant une hausse moyenne de 2% sur ces tarifs.

La présente délibération a donc pour objet de définir les droits applicables aux activités sportives municipales pour la saison sportive 2023-2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire :
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives,

Vu les délibérations du 27 février et 16 octobre 1981 fixant les tarifs d'accès aux activités du centre municipal de voile et aux centres sportifs, adultes et périscolaires,

Vu la délibération du 27 juin 1986 étendant les droits d'inscription pour l'ensemble des activités sportives municipales pour adultes et enfants, réactualisées chaque année,

Vu la délibération n°2022/171/S du 22 juillet 2022 actualisant les tarifs d'accès aux installations sportives et aux activités sportives municipales,

Vu l'avis favorable de la Commission Familles - Education - Sport - Culture du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'actualiser les tarifs des activités sportives municipales applicables à compter du 28 août 2023 pour la saison sportive 2023-2024,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/452/s

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Actualisation des tarifs des activités sportives municipales pour la saison 2023-2024 applicables à compter du 28 août 2023

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2023**Numéro de l'acte :** lmc1207576 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1207576-DE**Date de décision :** 30/06/2023**Acte transmis par :** Sophie MANA ID**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers

15.2.21



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1206750-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/453/S

Objet : Attribution d'une subvention à l'association ON AIR AERO

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Comme chaque année, l'Armée de l'Air va participer aux festivités estivales de la Ville de Toulon en organisant une grande manifestation aérienne au-dessus des plages du Mourillon.

La date retenue cette année est le mardi 15 août 2023.

Au programme de ce grand meeting, sont prévues des démonstrations de la Patrouille de France (survol du site par différents appareils présentés au public : 8 Alpha Jet, 1 Rafale, 1 Falcon 50 de la Marine Nationale, 1 hélicoptère Dauphin de la Marine Nationale et numéros de voltige). L'Armée de l'Air autorise également la mise en place d'un car podium, avec une équipe d'animateurs, spécifiquement dédiés au meeting aérien.

Cette manifestation, très attendue par le public, génère de très importantes retombées économiques, directes et indirectes sur le territoire, notamment au niveau de la fréquentation des établissements de restauration et d'hôtellerie de la Ville.

A cette occasion, l'association ON AIR AERO participe à l'organisation des plans de vol et du meeting aérien dont elle assure la coordination et sollicite, à ce titre, une subvention.

Il est donc proposé de soutenir les actions de cette association en lui octroyant une subvention de 2 800 €, inscrite sur les crédits ouverts au titre du budget 2023, dans le cadre de l'animation de la Ville :

Nom de l'association (numéro de dossier)	N° Tiers Sedit	Montant subvention	Description de l'activité pour 2023	N° engagement
ON AIR AERO (2476)	070586	2 800 €	Participation à la programmation et au déroulement des festivités liées à la présence de la Patrouille de France le 15/08/23	P301000126

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Où l'exposé de Monsieur Christophe MORENO, 15ème Adjoint au Maire :
EVENEMENTIEL,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son livre III consacré
aux finances communales,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 2 800 € à l'association ON AIR AERO au titre de
l'animation de la Ville en 2023,

- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion
courante » du budget communal 2023,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à la majorité absolue par le Conseil Municipal.

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de M. KOUTSEFF, Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
CONTRE M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
ABSTENTION de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention à l'association ON AIR AERO

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2023

Numéro de l'acte : lmc1206750 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230630-lmc1206750-DE

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

19.1.01



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-lmc1207768-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/454/S

Objet : Convention de partenariat entre l'YNCREA, CYBERGRID, KENTYOU, LINC et la Ville de Toulon pour le déploiement de Dispositifs de Collecte, de Mesure et de Visualisation des Données Energétiques du Bâtiment Pôle Familles

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Inscrit dans la déclinaison des politiques énergie – climat depuis les niveaux internationaux, européens et nationaux, le projet européen de recherche « Interconnect » a pour ambition de démocratiser l'efficacité énergétique avec un écosystème interopérable en disposant de la flexibilité des appareils électriques.

Les objectifs sont de réduire la facture des clients, réduire l'impact environnemental de la consommation d'énergie et développer l'utilisation des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, l'ISEN Yncréa Méditerranée, école d'ingénieurs sur le campus de Toulon, a répondu à cet appel à projet « Interconnect » et a souhaité que la Ville de Toulon soit partenaire.

Forte de ses actions dans le cadre de la rénovation énergétique et de la mise en place du décret tertiaire, la Ville de Toulon a répondu favorablement à cette démarche constructive.

L'intérêt est de proposer des pistes de réduction énergétiques dans les bâtiments publics et établissements scolaires en utilisant des compteurs et plateformes intelligents de désagrégations pour donner des conseils de consommation.

Parmi plusieurs cadres de participation possibles, la Ville de Toulon a retenu la solution de désagrégation des données de la consommation électrique d'un bâtiment via un algorithme d'intelligence artificielle.

Ainsi, à partir des données de comptage récoltées, l'algorithme est en mesure d'identifier la consommation électrique de chaque appareil installé dans le bâtiment, permettant alors un pilotage plus fin de la consommation.

Ceci permettra d'optimiser la consommation énergétique et de réduire son empreinte environnementale : le site retenu pour cette expérimentation est le Pôle Familles sis 20, rue du Président Schuman à Toulon.

La Ville sera responsable de la mise à disposition du bâtiment Pôle Famille et de l'octroi des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet.

Les coûts liés à l'installation des dispositifs de collecte, de mesure et de visualisation des données énergétiques seront pris en charge par l'Yncréa.

À l'issue du projet Interconnect, la Ville deviendra propriétaire des dispositifs déployés dans le bâtiment Pôle Famille.

Le projet entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin lorsque le projet Interconnect arrivera à échéance, soit en mars 2024.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DURABLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Vu le projet de convention annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de Toulon de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour respecter le décret tertiaire et offrir des solutions en matière d'économie d'énergie, de réduction de la facture énergétique et en matière de respect de l'environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à signer la convention de partenariat entre l'YNCREA, CYBERGRID, KENTYOU, LINC et la Ville de Toulon pour le déploiement de Dispositifs de Collecte, de Mesure et de Visualisation des Données Energétiques du bâtiment Pôle Famille,

- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



2023/454/S

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Convention de partenariat entre l'YNCREA, CYBERGRID, KENTYOU, LINC et la Ville de Toulon pour le déploiement de Dispositifs de Collecte, de Mesure et de Visualisation des Données Energétiques du Bâtiment Pôle Familles

Date de transmission de l'acte : 07/07/2023**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2023**Numéro de l'acte :** lmc1207768 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1207768-DE**Date de décision :** 30/06/2023**Acte transmis par :** Sophie MANA ID**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

19.2.07.



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 03 Juillet 2023

Transmise au contrôle de légalité le : 07 Juillet 2023

ID Télétransmission : 083-218301372-20230630-Imc1206930-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 07/07/2023

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUIN 2023

N° 2023/455/S

Objet : Dépôt de demandes
d'autorisation d'urbanisme

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	53
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
		Procuration(s) :	6
Quorum nécessaire :	30	Non votant(s) :	0

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Yann TANGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Madame Josy CHAMBON, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Brigitte GENETELLI, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC, Madame Marisa DIAZ, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Magali BRUNEL, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Geneviève LEVY donne pouvoir à Madame Virginie PIN, Madame Pascale JANVIER donne pouvoir à Madame Magali TURBATTE, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Monsieur Léopold TROUILLAS donne pouvoir à Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre PARDIGON donne pouvoir à Monsieur Laurent BONNET, Monsieur Romain PELISSOU donne pouvoir à Monsieur Christophe MORENO

Conformément au droit en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux suivants :

- place de l'Equerre : implantation d'urinoirs,
- stade MERCHEYER : travaux de mise en accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- cimetière central : rénovation du dépositoire,
- Tour Royale : travaux d'urgence.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 30 juin 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire : TRAVAUX COMMUNAUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme (Art. R421-1-1),

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 10 décembre 1998 (N °98MA02238),

Vu l'avis favorable de la Commission Ville Durable du 12 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

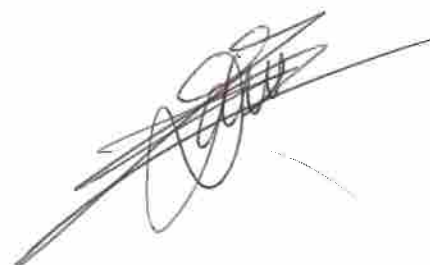
- d'adopter l'exposé qui précède,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme ci-dessus citées,
- d'autoriser Madame le Maire de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Marisa DIAZ, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

2023/455/S

Objet de l'acte : Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme**Date de transmission de l'acte :** 07/07/2023**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/07/2023**Numéro de l'acte :** lmc1206930 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230630-lmc1206930-DE**Date de décision :** 30/06/2023**Acte transmis par :** Sophie MANA ID**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme